

Vacances en toute quiétude: l'assurance voyage

CROIX BLEUE

au CAA Québec
ou au 286-8403

IRIS OFFIN
OPTICIENS

Acuvue
verres de contact jetables.

Offre exceptionnelle!

Stationnement d'une heure gratuit avec VALET-1241, ave. McGill College 861-5588

Météo

Ensoleillé, quelques nuages
max -5 / min -8
page S16

Ottawa élague sa Fonction publique

Pour ce faire, une loi spéciale abolira pour trois ans la sécurité d'emploi

CHANTAL HÉBERT
du bureau de La Presse
OTTAWA

Incapable de s'entendre avec le principal syndicat de la Fonction publique, Ottawa a décidé de légiférer pour suspendre pendant trois ans les modalités de sécurité d'emploi de ses employés afin de réduire la taille de la bureaucratie fédérale.

Le président de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC), Daryl Bean, a aussitôt promis une réplique sentie au gouvernement Chrétien, affirmant que «l'affrontement était maintenant inévitable». Toutes les pressions seront envisagées, a-t-il dit, y compris la grève.

Selon des indications venant des syndicats,

le gouvernement Chrétien entend éliminer sur trois ans quelque 45 000 postes dans la Fonction publique. La réduction de la taille de la Fonction publique sera un des éléments clés du deuxième budget du gouvernement Chrétien qui, a annoncé hier le ministre des Finances Paul Martin, sera dévoilé le lundi 27 février.

Aussi bien les marchés financiers que les contribuables et les partis d'opposition ont tendance à voir ce budget comme l'examen de passage du gouvernement Chrétien.

Même si le ministre fédéral des Finances a annoncé officiellement la date seulement hier après-midi, il y a déjà plusieurs semaines que son budget à venir provoque un branle-bas de combat. Au cours de la seule journée d'hier, les événements se sont encore bouscu-

lés sur plusieurs fronts en prévision de son dépôt.

Le taux d'escompte de la Banque du Canada a été relevé à 8,38 p. cent, son plus haut niveau en 12 mois, entraînant une nouvelle ronde de hausse des taux d'intérêt chez les institutions financières. Cette hausse survient en réaction à la décision de l'agence Moody's de mettre sous surveillance la cote de crédit du Canada sur les marchés financiers. Depuis plusieurs semaines, toutes les grandes institutions ont insisté sur la nécessité pour Ottawa de ne pas manquer le cap de la réduction du déficit.

En prenant la décision de suspendre la clause de sécurité d'emploi de ses employés par le dépôt prochainement d'une loi spéciale,

VOIR OTTAWA EN A 2

875-BELL

La Presse

La question du jour page A2

Sports

4 5

page S3

Économie

La Bourse revient à la crie page D1

Girerd

MONTREAL
LA CRÉDIBILITÉ



Index

Announces classées	
- immobilier	D11 D13 et E2
- marchandises	E2 et E3
- emplois	E3 à E5
- automobiles	E5 et E6
- propositions d'affaires	D7
Arts et spectacles	
- informations	A12 à A14
- ciné-horaires	A13 et A14
- télé-horaires	A13
- radio-télévision	A12
Bandes dessinées	D13
Bridge	E6
Décès	E7
Économie	D1 à D10
Éditorial	B2
Êtes-vous observateur?	D11
Feuilleton	E4
Horoscope	D12
Le monde	C8 et E1
Loteries	A6
Mot mystère	D12
Mots croisés	E3 et S10
Marketing-publicité	D14
Têtes d'affiche	C7
Vivre	C1 à C6

Montréal aussi étouffe!

ANDRÉ PÉPIN

Montréal n'a plus les moyens de garder à son emploi plus de 12 000 fonctionnaires protégés par des conventions blindées, une sécurité d'emploi à toute épreuve et des planchers d'emplois intouchables qui ont pour conséquence que des centaines d'employés se retrouvent sur des «listes de disponibilité».

C'est ce qu'a soutenu hier, au cours d'un entretien à La Presse, le conseiller Sammy Forcillo, responsable des finances au comité exécutif. Il est impossible de réduire la masse salariale sans une intervention législative qui viendrait assouplir la contrainte de la sécurité d'emploi, a dit en substance M. Forcillo.

L'administration Bourque demande donc à Québec de prolonger les effets de la Loi 102, qui gèle pour deux ans les salaires des employés municipaux. Les effets de cette loi prennent fin en juin prochain. Plus encore, Montréal souhaite une législation pour assouplir le principe de la sécurité d'emploi dans les appareils municipaux.

La Loi 102, en permettant aux villes de geler les salaires — un p. cent d'augmentation — a rendu service aux villes qui se débattaient avec la récession. C'est la preuve, a soutenu M. Forcillo, qu'une législation provinciale peut permettre une révision du principe de la sécurité d'emploi, comme Ottawa s'appête à le faire. «Nous parlons beaucoup d'un nouveau contrat social, alors c'est peut-être le temps d'agir. Nous sommes dans un carcan. Les salaires, c'est 72 p. cent des dépenses de chacun de nos services. Nous comptons plus de 12 000 employés et nous devons présenter un budget équilibré. Il n'y a pas de place pour le développement, l'achat de matériel roulant, d'infrastructures. Et nous ne pouvons ni emprunter, ni taxer davantage nos contribuables.»

Pacte fiscal

Le conseiller ne cache pas son scepticisme quant à un éventuel pacte fiscal avec Québec. «Les gouvernements supérieurs sont endettés. Ils ne seront pas excités à l'idée de nous secourir financièrement. Ils sont cassés comme des clous, alors ils ne distribueront pas la manne. Les négociations vont être très difficiles et je ne me fais pas d'illusions sur le miracle annoncé d'un nouveau pacte fiscal», a-t-il poursuivi.

L'administration Bourque l'a montré dès la prise du pouvoir. Une solution examinée de près pour faire face au carcan financier est la vente d'actifs. Les par-municipales, par exemple, possèdent des installations pour 700 millions de dollars. Le maire Bourque vient de les mettre sous surveillance et s'appête à vendre.

Le prolongement de la Loi 102 et une plus grande souplesse sur la sécurité d'emploi seront donc

VOIR MONTRÉAL EN A 2



Le sourire aux lèvres, le ministre des Finances, Paul Martin, quitte le parlement après avoir annoncé en Chambre que le budget de 1995 serait déposé le 27 février, c'est-à-dire lundi prochain.

Le Musée juste pour rire menace à nouveau de fermer

JOCELYNE LEPAGE

Si le Musée juste pour rire, qui s'autofinance déjà à 75 p. cent, n'arrive pas à obtenir un million de dollars de Québec en subventions de fonctionnement, il pourrait devoir fermer à nouveau ses portes d'ici trois semaines.

C'est la menace qu'a laissé planer hier la Coalition des humoristes — représentée entre autres par Daniel Lemire, Michel Courtemanche et Jean-Guy Moreau — qui avait réuni quelques journalistes au Musée de la rue Saint-Laurent.

«On a demandé un million de dollars, a dit Lemire, et on n'a

rien eu. C'est vrai qu'il y a des choses plus importantes que l'humour pour un gouvernement, comme protéger l'ail des bois, par exemple, ou construire une université à Lévis. Nous, on trouve un peu gros qu'un musée puisse avoir 13 millions par année à lui tout seul (il fait allusion au Musée de la civilisation à Québec) et le Musée pour rire, rien du tout.»

C'est de l'ancienne ministre de la Culture, Rita Dionne-Marsolais, qu'est venu le rejet de la demande, ont précisé plus tard les humoristes. Certains, comme Michel Courtemanche, voient en ce rejet un mépris de la part du gouvernement à l'endroit «des clownes qui font juste des farces», a dit le jeune comique. Courte-

manche croit aussi que si le Musée était situé à Québec au lieu de Montréal, il aurait plus facilement trouvé grâce auprès du gouvernement.

Mais il semble bien qu'au gouvernement justement — du côté des députés montréalais comme Louise Harel, Louise Beaudoin et Camille Laurin — on ait laissé entendre aux humoristes qu'on trouverait un autre moyen ou un autre ministère pour venir en aide au Musée juste pour rire. Ce pourrait être le ministère du Tourisme ou celui de l'Industrie et du Commerce. Lemire est même prêt à recevoir de l'aide du ministère de l'Agriculture, s'il le faut.

VOIR MUSÉE EN A 2

RÉFÉRENDUM 95

Lysiane Gagnon



Les exclus

Comme il sied à une commission représentant la métropole, la Commission de Montréal sur l'Avenir du Québec a le sens du décorum. Le décorum, on le retrouve jusque dans la voix légèrement grassoyante du président Masse. Et les commissaires ne sont pas, comme dans les autres commissions régionales, platelement regroupés autour de tables posées à même le sol. Ici, dans la salle de la Maison des Brasseurs de Lachine, il y a trois étages de commissaires.

Le premier étage est au niveau de l'auditoire. Le deuxième étage est sur une petite tribune. Le troisième étage, au milieu duquel trône le président Marcel Masse, est sur une double couche de tribunes.

Cela fait un peu tribunal du peuple, mais enfin, comme on est au Québec, ce n'est pas trop terrifiant.

On en est à l'audition du mémoire de l'Association jamaïcaine, lu par son président Ron Alexander. L'exercice est fort long, puisqu'un interprète doit traduire chaque paragraphe en français. Et le mémoire est incendiaire — en tout cas farci de grossières exagérations. Mais la commission a trop le sens du décorum pour aller morigéner un groupe de «personnes de couleur» comme elle le ferait avec un fédéraliste de vieille souche; ce n'est pas toujours plus facile de les clouer au pilori.

La commission reste donc de glace, et ce sont ses rares membres «ethniques» qui vont au «batte»: Chanh Chau-Tran, le seul Oriental, et Arthur Sandborn, l'unique anglophone d'une commission censée représenter une ville à 40 p. cent anglophone. C'est M. Sandborn qui est chargé de la leçon d'histoire rituelle sur l'infamie du «backroom deal» de 1982. (Seul autre commissaire à intervenir, Me Jacques Bellemare, avec une question sur l'intégration des Jamaïcains à la communauté francophone.)

L'auditoire, toutefois, ne l'entend pas de cette oreille. Incroyable mais vrai, même ici, au fin fond du West Island, la salle est francophone et péquiste! Quelques huées marquent le témoignage de M. Alexander.

— Va-t-en en Ontario! lance une voix.

Mais c'est, pour l'essentiel, une petite journée tranquille. Suivra le témoignage du curé de la paroisse Saint-Nazaire, qui considère que le Canada devrait voir partir le Québec comme des parents voient fièrement partir leur enfant désireux de voler de ses propres ailes. Il est sûr que nous sortirons tous «grandis» de ce référendum, «quelle qu'en soit l'issue». M. l'abbé Emard voudrait aussi, ce qui est plus original, que le projet de loi reconnaisse clairement la séparation de l'Église et de l'État.

Suivra une intéressante discussion sur l'usage du français dans les publications scientifiques internationales. Intéressante, certes, mais franchement sans rapport avec le statut politique du Québec.

Ce qui m'amène à l'un des mémoires que l'on n'entendra pas, pas aujourd'hui ni demain en tout cas.

VOIR EXCLUS EN A 2

Il faut un choix clair, rappelle le directeur général des élections

Bouchard se dit «troublé» par la sympathie du reste du Canada

page 27

PARIS	VOLS SEULEMENT	VOITURE	AVION + VOITURE	Fantastique VOYAGES - TRAVEL DÉPART D'UN PERCHÉ DU QUÉBEC Tous les jours FMR	MTL. CENTRE-NORD 270-3186	REPENTIGNY 582-4727
	À PARTIR DE... 478\$	ACHAT-RACHAT	628\$ Location 7 jours		MTL. CENTRE-VILLE 934-0664	CHOMEDEY 686-1015
	RÉSERVEZ AVANT LE 1ER AVRIL 1995...	TWINGO	AVION + HÔTEL	VIEUX MONTRÉAL 843-7544	TERREBONNE 471-5950	
		738\$	828\$	CÔTE-DES-NEIGES 737-2535	VIMONT 629-6191	
			* À L'ACHAT DE 2 BILLETS D'AVION	ST-LAURENT 856-0088	LONGUEUIL 670-1235	
				LASALLE 366-1600	MÉTRO LONGUEUIL 442-2555	
				ANJOU 256-0357	CHAMBLAY 658-5600	
				EST DE MONTRÉAL 640-8630	POINTE-CLAIRE 694-9499	

Demain dans La Presse



Sortir

La grande récré

Pour bien des parents, la grande récré des p'tits est devenue la p'tite récré des grands: tout le monde en vacances! Pour d'autres, la semaine de relâche scolaire (cette année, du 27 février au 3 mars ou du 6 au 10 mars) est un véritable casse-tête (1500 morceaux, minimum!). Mais pour tous, une seule et même question: que va-t-on faire de et avec la marmaille en cette période où la température joue au yo-yo et nous tape sur les nerfs? Répondez dans le cahier Sortir de demain.

Collectes de sang

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:

• à Montréal: Centre des donneurs, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 18 h;

• à Montréal: Cégep du Vieux-Montréal, organisée par les soins infirmiers, salle polyvalente, entrée principale, 3e étage, 255, Ontario Est, de 9 h 30 à 16 h 30. Objectif: 200 donneurs;

• à LaSalle: Cégep André-

Laurendeau, salle des «pas perdus», 1111, rue Lapierre, de 9 h 30 à 16 h 30. Objectif: 150 donneurs;

• à Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville: club Optimiste Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville, salle municipale, 3100, rue Principale, de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif: 125 donneurs;

• à Magog: club Optimiste Magog-Orford, sous-sol de l'église Saint-Patrice, 115, Merry Nord, de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif: 300 donneurs.

Insolite

Quelle trouvaille!

Agence France-Presse
LE CAIRE

Un enfant de huit ans vivait avec 250 vers de 25 cm chacun dans l'estomac, rapportait hier le quotidien officiel Al-Masaa, photos à l'appui.

L'enfant avait été hospitalisé pour des maux au ventre chroniques depuis deux ans.

Croyant qu'il s'agissait d'une crise de péritonite aiguë, le chirurgien a décidé d'opérer et a affirmé au journal avoir été «épouvané par sa trouvaille». À la vue des vers, la mère s'est évanouie.

Selon les médecins, la consommation de légumes non lavés a été la cause de sa maladie.

Suite de la Une

OTTAWA

Ottawa élargit sa
Fonction publique

le, le gouvernement a confirmé hier qu'il entend éliminer des dizaines de milliers de postes de fonctionnaires. Les dispositions de cette loi, a précisé le président du Conseil du trésor Art Eggleton, toucheront les employés de sept à dix ministères promis à un plus grand coup de hache budgétaire que les autres. Transports Canada est en tête de liste. Le nombre exact d'emplois en cause sera dévoilé lundi.

Le chef du Bloc québécois Lucien Bouchard, qui a accéléré sa convalescence en prévision de la bataille budgétaire, a annoncé officiellement qu'il reprend aujourd'hui son siège de chef de l'opposition officielle aux Communes. Dans les rangs souverainistes, le député du budget fédéral et l'accueil qui lui sera fait au Québec est attendu comme un point tournant de la période pré-référendaire.

Le parti Réformiste a accouché de son propre projet budgétaire, hier. Il voulait montrer qu'on peut éliminer le déficit en trois ans sans augmenter les impôts. Mais pour y arriver, le plan réformiste prévoit que seuls les retrai-

tés moins bien nantis continueraient de recevoir la pension du gouvernement fédéral. Tous les bénéficiaires aptes au travail perdraient leurs prestations d'aide sociale. Les chômeurs à répétition, tels les travailleurs saisonniers, cesseraient de profiter de l'assurance-chômage tout comme les femmes en congé de maternité. La Défense, le bilinguisme, le développement régional seraient réduits à leur plus simple expression.

Deux provinces, à des extrêmes différentes du pays, ont déposé des budgets sans déficit. Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement McKenna affiche un surplus. En Alberta, le gouvernement Klein a équilibré ses finances et entend désormais gruger sa dette. Une autre province, la Saskatchewan, a également produit la semaine dernière un budget équilibré pour l'an prochain. Mais les deux plus grosses provinces, le Québec et l'Ontario, affichent toujours d'imposants déficits. Toutes les provinces attendent les retombées de l'exercice fédéral pour voir comment elles vont pouvoir s'en tirer sur le plan budgétaire.

Déficit

L'an dernier, le gouvernement Chrétien avait situé à 32 milliards de dollars le déficit qu'il comptait

se permettre en 1995-96 et à 25 milliards sa cible pour l'année suivante.

Pour y arriver, il devra dénicher plus de 12 milliards en compressions budgétaires et en nouveaux impôts, en sus des mesures d'austérité déjà prévues dans le budget de l'an dernier.

Depuis le début de l'année, le ministre des Finances a indiqué à plusieurs reprises qu'il atteindrait ses objectifs budgétaires d'abord en réduisant ses propres opérations.

Dans l'immédiat, Ottawa entend réduire la taille de la Fonction publique en commercialisant ou encore en privatisant certaines opérations. Ce sera notamment le cas au ministère des Transports, qui entend remettre au secteur privé ou communautaire la gestion d'aéroports, de ports et autres infrastructures de transport. D'autres opérations ou programmes seraient aussi simplement abolis.

Le président du Conseil du trésor Art Eggleton a tenté de s'entendre avec les syndicats sur un ensemble de mesures qui permettraient de réduire rapidement la taille de la Fonction publique. Il a obtenu l'appui de 15 des 16 syndicats. Seule l'Alliance de la Fonction publique, qui représente environ 170 000 des 220 000 fonc-

tionnaires fédéraux, a refusé les propositions gouvernementales.

Devant ce fait, le ministre Eggleton a annoncé hier que le budget de la semaine prochaine intégrerait diverses politiques de réduction de la taille de la Fonction publique. La mesure qui garantit aux fonctionnaires dont le poste est jugé excédentaire une offre d'emploi raisonnable ailleurs dans la Fonction publique sera suspendue pour trois ans pour les ministères visés.

Les fonctionnaires touchés se verront offrir un programme d'encouragement à la retraite anticipée s'ils ont plus de 50 ans et plus de dix années de service. Les autres auront droit à une indemnité de départ.

Mais les fonctionnaires et les agences fédérales ne seront pas pour autant les seuls sur la ligne de feu lundi. Il y aura également des augmentations de certaines taxes et impôts. Et les provinces, qui ont obtenu l'assurance que les sommes qu'elles reçoivent pour la santé et l'éducation post-secondaire seraient maintenues au niveau prévu l'an prochain, pourraient bien hériter l'année suivante du contrôle d'une enveloppe sociale considérablement amputée. □

Avec la collaboration de la Presse Canadienne

EXCLUS

Les exclus

Le Dr Marcel Boulanger est l'un des grands médecins montréalais, professeur titulaire à l'Université de Montréal, chef du service médical de prévention à l'Institut de cardiologie, et à ce titre engagé dans la lutte contre le tabagisme. Le Dr Boulanger, un homme très digne à cheveux blancs, a écrit un mémoire d'une dizaine de pages, l'a fait photocopier en 25 exemplaires, tel que demandé, et est allé lui-même porter sa boîte de textes au secrétaire de la Commission.

Il a poireauté quelque temps — il était 13 h 45 et tout le monde était parti manger — et finalement le secrétaire de la Commission, M. McDonough, s'est amené. Lequel, après avoir jeté un coup d'oeil sur le texte, déclara que le Dr Boulanger n'avait pas «respecté le thème».

Le thème? de s'étonner ce dernier, mais je parle de la souveraineté! N'est-ce pas cela, l'objet de la Commission?

Non, de dire le secrétaire, il faut parler du rôle de Montréal dans un Québec souverain.

Le Dr Boulanger, médusé, est reparti gros-jean-comme-devant. M. McDonough a consenti à garder sa boîte de mémoires, mais il était assez clair que cet intrus,

coupable de pensée «hors d'ordre», ne serait pas invité à témoigner publiquement. Le Dr Boulanger a quand même relancé la commission quelques jours plus tard. Il s'est fait dire qu'on lui laisserait savoir à 48 heures d'avis s'il pouvait comparaître.

Je suis assez occupé, dit-il avec la courtoisie bonhomme qui le caractérise... Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de m'avertir un peu avant?

Pas question.

Le lecteur aura évidemment deviné que l'angle sous lequel le Dr Boulanger abordait la question nationale n'était pas orthodoxe. Non pas qu'il soit anti-souverainiste ou fédéraliste militant. Simplement, le Dr Boulanger estime que la souveraineté ne réglerait pas les vrais problèmes. «Les contraintes (reliées au système fédéral) n'ont pas empêché le Québec de s'affirmer, écrit-il en guise de conclusion. C'est recourir à la pensée magique que de croire et de faire croire que la souveraineté éliminera les tensions.»

On peut être d'accord ou non, mais comment peut-on dire que ce genre de réflexion est en dehors du mandat d'une Commission qui étudie un projet de loi sur la souveraineté?

J'ai ici, sur mon pupitre, une pile de mémoires «acceptés» par la Commission, dont aucun ne parle de «la place de Montréal dans un Québec souverain».

Seulement dans la journée d'hier, ladite Commission recevait une commission scolaire qui n'avait rien à dire sur la souveraineté mais qui faisait l'éloge des commissions scolaires et louait l'apport de l'éducation aux sociétés modernes (!); un groupe de frères enseignants anglophones qui louait «la miséricorde providentielle de notre Dieu»; un individu, Gabriel Godin, qui dénonçait le système de taxation municipale; quelques mémoires, invariablement de groupes ou d'individus non francophones, qui s'opposaient à la souveraineté.

Et, comme d'habitude, pas un seul mémoire de francophone «de vieille souche» s'opposant à la souveraineté! N'est-ce pas extraordinaire, dans une société où 60 p. cent des gens, donc une majorité (à tout le moins une très forte pluralité) de francophones «pure laine», s'apprentent à voter non à la souveraineté?

Il est vrai qu'il faut un solide courage pour s'aventurer devant une commission régionale sur l'Avenir, si l'on est en dehors de la mouvance souverainiste sans par ailleurs avoir l'excuse d'être un Anglais ou un «ethnique». Je l'ai vu pendre deux semaines de tournée à travers cinq régions différentes: on est presque assuré de se faire huer par la foule et de se faire humilier intellectuellement par les commissaires.

Peut-être le Dr Boulanger est-il le seul citoyen montréalais de cette catégorie à avoir voulu s'exprimer devant la Commission, je n'en sais rien. Quoi qu'il en soit, la hiérarchie des intervenants est maintenant assez claire.

Un francophone souverainiste: très bien. Un membre des «communautés culturelles» souverainiste: très, très bien. Un Anglais souverainiste: ça, c'est le summum, c'est formidable — encore que l'on défonce tous les records d'admiration si l'on pouvait mettre la main sur un anglophone noir souverainiste, ou un juif ashkenaze souverainiste. (Je ne parle pas des hassidim de Boisbriand, qui sont aussi représentatifs de la communauté juive que les Apôtres de l'Amour infini le sont des catholiques).

Maintenant, la pente descendante. Un anglophone fédéraliste: normal. Un membre des communautés culturelles fédéraliste: regrettable, mais prévisible. Un francophone de vieille souche fédéraliste? A exclure, pour cause de mauvais exemple. A moins évidemment qu'il ne s'agisse d'un être manifestement détestable qui n'a jamais rien apporté au Québec et qu'on se ferait un plaisir de découper en petits morceaux. Malheureusement pour lui, le Dr Boulanger n'entraîne pas dans cette catégorie. □

MUSÉE

Le Musée juste pour rire
menace à nouveau de fermer

Joint à Québec hier, Jean Royer, responsable du dossier des musées au cabinet du premier ministre et ministre de la Culture, Jacques Parizeau, a dit qu'il y avait eu deux rencontres ces dernières semaines entre des fonctionnaires et des représentants du Musée juste pour rire.

«Actuellement, dit-il, nous travaillons à la détermination de la revue des programmes, c'est-à-dire que le gouvernement examine les budgets de tous les ministères. On a un certain nombre de dossiers culturels à régler par la suite, dont celui du Musée juste pour rire. Je ne peux pas présupposer de ce que sera la réponse à la demande du Musée». Mais il y aura une autre réponse après celle que le ministère de la Culture a donnée en décembre.

Le refus du ministère de la Culture et des Communications d'accorder une subvention au Musée juste pour rire était prévisible. Il faut se rappeler que la décision de financer le Musée avait été imposée par Daniel Johnson lui-même, par dessus la tête des fonctionnaires, à la ministre Liza Frulla. Il était bien entendu, à l'époque, que le Musée... pour rire (comme le nom était écrit alors) devait s'autofinancer.

Par ailleurs, le ministère de la Culture a imposé des compressions quasiment sauvages aux subventions annuelles aux musées. On verrait difficilement comment le ministère pourrait prendre ce qu'il vient d'enlever cette année au Musée des beaux-arts — quelque 700 000 \$ — par exemple, pour le donner au Musée juste pour rire.

Si la Coalition des humoristes est pressée d'avoir une réponse

du gouvernement, c'est que le Musée doit entreprendre dans les prochaines semaines le montage des deux expositions prévues pour le mois de mai qui devaient être consacrées au cinéma comique.

Selon Serge Saucier, président de Raymond, Chabot, Martin, Paré, un important bureau de comptables à Montréal, l'ancienne promesse de Gilbert Rozon concernant l'autofinancement du Musée devrait être oubliée. «Le Musée de Rozon a fait faillite, dit-il. Il faut reprendre le dossier avec les éléments nouveaux, avec la Coalition des humoristes qui elle, est nouvelle.»

Le comptable des entreprises Rozon rappelle ces éléments nouveaux que la Coalition des humoristes avait d'ailleurs mis de l'avant pendant la conférence de presse: un conseil d'administration pour le Musée, la participation de Power Corporation (un

million sur cinq ans), celle toute neuve de la société Bell (100 000 \$), l'apport des humoristes avec les Parlementaires et la version télévisée (plus de 400 000 \$), l'appui du public, etc.

Il dirait ceci au gouvernement: «Monsieur le gouvernement, dit-il, vous avez permis la construction du musée avec l'argent des contribuables. Vous avez permis qu'il y ait cette architecture faite pour le musée et difficilement recyclable. Vous avez fait ça avec Rozon. Mais là, maintenant, il y a une nouvelle gang.»

«Allez-vous fermer ce bâtiment qui, en vérité, est votre bâtiment à vous? Il ne s'agit pas d'enlever de l'argent aux autres musées pour le donner au Musée juste pour rire. Il s'agit d'élargir l'enveloppe du ministère de la Culture pour tenir compte du Musée pour rire. L'humour est un aspect très important de la culture québécoise», conclut M. Saucier. □

Question du jour

Le service
InfoBref Bell

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour:

Avez-vous les moyens de vous acheter un REER?

Pour faire connaître votre opinion, composez le 875-Bell



La Presse

Une saison de baseball disputée par des joueurs de remplacement vous intéresse-t-elle? À cette question posée hier, seulement 30 p. cent des répondants ont dit oui.

La quotidienne

à trois chiffres

992

Tirage d'hier

à quatre chiffres

2346

MONTRÉAL

Montréal aussi étouffe!

deux thèmes majeurs abordés à une réunion de l'Union des municipalités, jeudi prochain, une rencontre capitale pour Montréal. C'est au sein de cet organisme que Montréal exercera d'abord des pressions, car l'Union est chargée de négocier les grandes ententes avec Québec.

«Avec une masse salariale énorme, des services plus coûteux, les villes se trouvent dans la même situation que les gouvernements supérieurs, c'est-à-dire obligés d'emprunter. Or, nous devons présenter des budgets équilibrés. La tâche devient impossible si nous ne réduisons pas notre masse salariale», a plaidé Sammy Forcillo.

Négociations

Montréal exprime cette inquiétude au moment où sont entreprises des négociations avec ses 4060 cols bleus. Ces derniers pourraient obtenir la semaine de travail de quatre jours, mais devront accepter les horaires flexibles pour éviter les heures supplémentaires.

Une chose est certaine: trouver un emploi à la Ville de Montréal, ce n'est pratiquement plus possible. Les 150 employés qui, bon an mal an, prennent leur retraite, ne sont pas remplacés. □



La Tribune fête ses 85 ans

Le quotidien La Tribune, qui dessert la grande région de l'Estrie ainsi que les régions de Drummondville, des Bois-Francs et de l'Amiante, célèbre hier ses 85 ans d'existence. Le président des Journaux Trans-Canada et président et éditeur de La Presse, Roger D. Landry, s'est joint au maire de Sherbrooke Jean Perrault et au président et éditeur de La Tribune, Raymond Tardif, pour souligner la vitalité de la région et de son quotidien régional, dans le cadre d'un dîner regroupant tous les employés.

PHOTO CP

LES ANNONCES CLASSÉES

La Presse

285-7111

Le CMTC se dote d'un nouvel exécutif... moribond

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Les membres du Conseil métropolitain de transport en commun (CMTC), organisme constitué des sociétés de transport de Montréal, de Laval et de la Rive-Sud, ont élu ce que l'on pourrait appeler un exécutif moribond, puisque de l'aveu même de son nouveau président, Jean-Jacques Beldié, l'organisme est appelé à disparaître cette année.

« Qu'allons-nous devenir ? Nous ne le savons pas précisément car nous attendons les propositions du ministre Jacques Léonard à la fin du mois de mars. Une chose est sûre, c'est que le CMTC dans sa composition actuelle est appelée à disparaître. Les commissions de

transport ont identifié des solutions possibles pour le remplacer, probablement un rôle élargi, mais cela dépend de la volonté de Québec », ajoute M. Beldié, qui est président du conseil d'administration de la Société de transport de Laval.

M. Beldié, qui sera assisté de Jack Chadirdjian à la vice-présidence, convient que la problématique du transport en commun sera dominante cette année parce que le ministre Léonard a confirmé l'intention de l'ex-administration Johnson d'abolir la subvention d'équilibre de 30 millions qui était versée aux trois sociétés de transport mais qui provenait de la surtaxe imposée aux automobilistes du Montréal métropolitain. De plus, une inconnue subsiste quant

à la subvention provinciale de 24 millions affectée à la mise en place de la ligne de train de banlieue Montréal-Deux-Montagnes pour l'année 1995.

Ces deux éléments mettent les sociétés de transport devant la perspective de devoir assumer un « trou » budgétaire de 54 millions en 1996. Toutefois, il serait étonnant que Québec se décharge de ses responsabilités sans accorder aux sociétés impliquées des moyens de financement appropriés. Autrement ce serait l'usager des transports en commun qui devrait payer la note.

Nouveaux tarifs

Au cours de son assemblée, le CMTC a approuvé la nouvelle tarification qui s'appliquera sur les deux lignes de train

de banlieue à compter du 1^{er} avril prochain.

La carte mensuelle entre Deux-Montagnes et Montréal passe de 132 \$ à 134 \$, le lot de cinq billets de 24 \$ à 25,50 \$ tandis que la carte mensuelle de Dorion-Île-Perrot-Montréal passe de 166 \$ à 169 \$ et de Rigaud-Montréal de 175 \$ à 178 \$.

L'augmentation des tarifs en pourcentage est exactement la même que celle enregistrée à la Société de transport de la CUM.

Signalons que le budget du CMTC s'élève à 68,2 millions, dont 37 millions proviennent de la vente des titres de transport, 31 millions d'une subvention de Québec et 386 500 \$ des sociétés de transport.

Un seul conseil pour trois paramunicipales

ANDRÉ PÉPIN

L'administration Bourque entreprend de réduire la taille et les déficits de trois sociétés paramunicipales. Il n'y aura dorénavant qu'un seul conseil d'administration pour les trois organismes, la SHDM, la SODIM et la SIMPA. La fusion et la vente d'éléments d'actif paraissent imminentes.

C'est ce qu'a annoncé hier le président du comité exécutif, Mme Noushig Eloyan, dans sa toute première conférence de presse. Elle a précisé que le nouveau conseil d'administration, présidé par Florence Junca-Adenot, devrait remettre un rapport d'étape, au mois de juin, pour « guider une décision politique ».

Mme Junca-Adenot est vice-rectrice Finances et Administration à l'UQAM et préside déjà la SIMPA.

Les trois sociétés qui oeuvrent dans l'immobilier ont vu le jour au début des années 80, mais éprouvent de graves difficultés financières depuis quelques années, toutes frappées de plein fouet par la récession. L'actif de ces sociétés est évalué à 700 millions. On y compte, par exemple, le Centre du commerce mondial et des terrains à Blue Bonnets.

Le maire Pierre Bourque a maintes fois indiqué que plusieurs éléments d'actif de ces sociétés pourraient être mis en vente pour renflouer les finances de Montréal. L'analyse de l'actif et la rationalisation des dépenses sont la première étape vers la liquidation de plusieurs immeubles.

L'administration Bourque croit pouvoir regrouper les trois paramunicipales au cours de l'année 1995.

« La dernière initiative de l'ancienne administration, lancée en 1993, a coûté 218 millions. Un lourd héritage qui a compliqué la rédaction de notre premier budget car nous avons dû prévoir 53 millions pour payer le service de la dette et éponger le déficit », a souligné Mme Eloyan.

La présidente du comité exécutif a par ailleurs annoncé la composition du nouveau conseil d'administration : Mme Florence Junca-Adenot, présidente ; Robert Gagnon et Sylvain Lachance, deux conseillers municipaux chargés de veiller au grain au nom de l'administration ; Fabien Cournoyer, un homme de confiance de Pierre Bourque qui agit déjà comme directeur du Service de l'habitation ; Marcel Gerbeau, avocat ; Mario Bédard, un ancien directeur financier de la SHDM ; Alex Harper, du Board of Trade ; Francine Lelièvre, directrice du musée de Pointe-à-Callière ; et M. To Minh Chau, professeur titulaire à l'École des Hautes études commerciales. Un conseil d'administration composé de personnalités hautement considérées dans différents milieux reliés aux finances et à l'habitation.

L'opposition, dirigée par André Lavallée, du RCM, dénonce vigoureusement l'initiative de l'administration Bourque en ces termes : « C'est encore de l'improvisation. Nous venons d'adopter les plans d'affaires, mais le conseil n'a jamais été informé de l'intention de démanteler les paramunicipales. »

Les sociétés paramunicipales, analyse André Lavallée, jouent un rôle de premier plan dans le développement économique. Comme les entreprises du secteur privé, elles ont souffert de la récession. L'administration, croit M. Lavallée, doit d'abord procéder à un examen rigoureux avant de décider d'un démantèlement.



PHOTO ROBERT NADON, La Presse

Bruno Goyette est déçu : il s'attendait au moins à ce que le maire Bourque tienne promesse et qu'à défaut de baisser les taxes, il les gèle. Pas qu'il les augmente !

Elles montent, elles montent les taxes...

YVON LABERGE

Bruno Goyette ne l'attendait pas du tout, celle-là.

Imaginez une minute que pendant des mois, on vous répète jour après jour que votre prochain compte de taxes sera moins élevé que le précédent ou qu'au pire vous aurez à acquitter grosso modo la même facture.

Et puis voilà que par un beau vendredi de février, le facteur vous apporte une enveloppe beige couleur de papier recyclé avec dans le coin supérieur gauche le logo de la Ville de Montréal imprimé en rouge.

Vous décachetez l'enveloppe et votre compte de taxes d'affaires 1995 est là. Vous croyez rêver, mais non, c'est là noir sur blanc : 7 876 \$!

Vous fouillez dans vos dossiers, sortez le compte de taxes 1994, additionnez puis soustrayez, mais la réponse est toujours la même. Votre compte de taxes d'affaires et d'eau est en hausse de 1 769 \$ par rapport à celui de 1994. En pourcentage, mine de rien, ça fait quand même un p'tit... 29 p. cent d'augmentation.

Bruno Goyette ne l'attendait pas du

tout celle-là parce que, racontait-il à La Presse hier matin, l'aspirant-maire Pierre Bourque, pendant des mois, avait répété jour après jour que l'administration Doré a injustement taxé les commerçants, les accablant même à la faillite.

A preuve, disait M. Bourque pendant la campagne électorale, il y a à Montréal des milliers de locaux commerciaux vacants, notamment quelques-uns chemin Queen Mary, là où est située la mercerie de M. Goyette, à deux pas du boulevard Décarie.

« J'avais des attentes, mais le nouveau maire m'a déçu. On va passer au travers, confiait M. Goyette, mais on devra couper nos dépenses. Cette année, pas question d'augmenter nos salaires. »

Mais pour lui, le pire, c'est qu'un des quatre employés du magasin a dû être congédié.

« On fera donc tout le travail à trois, sept jours par semaine, parce qu'on ne peut couper davantage. Avant, on s'en sortait. Maintenant, il nous faut essayer de survivre. Avant, les taxes n'essayaient pas bon marché. Cette année, c'est pire. »

Le commerçant déplore n'avoir

d'autre choix que d'endurer parce qu'il sait que même s'il se plaint, rien ne va changer et qu'il devra payer.

« J'ai l'impression qu'ils veulent notre mort, qu'ils nous refilent à nous, les commerçants-locataires, le coût de la diminution de la surtaxe sur les immeubles non résidentiels promis et accordée en partie à nos propriétaires. »

Et puis, M. Goyette n'a tout simplement pas l'impression d'en avoir pour son argent.

« Si seulement la Ville de Montréal investissait chemin Queen Mary ce qu'elle investit dans les autres rues commerciales, ce serait plus facile à avaler. »

Or, si les affaires sont encore bonnes chemin Queen Mary, il ne faudrait pas présumer qu'il en sera ainsi tout le temps. Là comme ailleurs, c'est plus difficile d'année en année.

« La rue a besoin d'un bon lifting, mais nous l'attendons toujours. Si seulement on payait plus pour avoir plus. Malheureusement, ce n'est pas le cas ! »

En attendant, Bruno Goyette doit payer son compte de taxes d'affaires et d'eau à la Ville de Montréal : 7 876 \$. En hausse de 29 p. cent !

« Jouez pour Walt Disney World à CKMF »

LE CONCOURS LE PLUS « PLANANT » EN VILLE

à CKMF

Tous les détails à l'émission « Un matin n'attend pas l'autre »

À GAGNER :

L'un des quatre voyages pour quatre personnes à Walt Disney World Resort, comprenant :

- Transport aérien aller-retour avec Delta Air Lines, le transporteur officiel de Walt Disney World;
- Hébergement six jours et cinq nuits au Disney's All-Star Resorts;
- Passeports quotidiens pour Magic Kingdom, Epcot '95 et Disney-MGM Studios;
- Coupons pour les déjeuners, dîners et soupers.

Pour participer, c'est simple : il vous suffit de remplir, avec votre enfant âgé de 15 ans ou moins, le bulletin de participation ci-contre et de le faire parvenir à CKMF 94.3. Des chanceux choisis au hasard seront invités à se rendre à CKMF afin de se mesurer à d'autres enfants dans une compétition de jeux vidéo. Le gagnant de cette compétition verra ensuite son nom déposé dans la boîte de tirage pour le grand prix hebdomadaire, soit un voyage pour quatre personnes à Walt Disney World. Un grand tirage par semaine, jusqu'au 24 février prochain.

BULLETIN DE PARTICIPATION

« Jouez pour Walt Disney World à CKMF »

Concours « JOUEZ POUR WALT DISNEY WORLD À CKMF »
CKMF 94.3, C.P. 3094, Succursale C
Montréal (Québec) H2L 4K6

Nom de l'enfant : Âge :

Adresse : App. :

Ville : Code postal :

Téléphone :

Signature d'un parent :

Nom de l'école de l'enfant :

(Fac-simile non reproduit mécaniquement accepté)
Ce concours s'adresse uniquement aux résidents du Québec, âgés de 15 ans ou moins.
Détails et règlement du concours disponibles à CKMF 94.3.
Les bulletins de participation sont publiés les samedis, lundis et mercredis, et sont admissibles jusqu'au 22 février 1995.

Les parents prennent d'assaut les écoles à vocation particulière de la CECM

MICHÈLE OUMET

Les écoles à vocation particulière et les écoles alternatives de la CECM sont prises d'assaut par les parents qui sont de plus en plus exigeants et recherchent ce qu'il y a de mieux pour leurs enfants.

Les écoles qui ont une bonne réputation, comme la polyvalente Louis-Riel, font aussi fureur. Longtemps considérée comme la plus privée des écoles publiques, Louis-Riel a un fonctionnement spartiate et un code de vie rigoureux où les casquettes, les jeans bleus et les chandails avec des capuchons ou des inscriptions sont bannis.

Les parents semblent apprécier ce rigorisme puisque le 8 février, lors d'une soirée d'information, l'auditorium, qui a une capacité de 450 places, était plein à craquer. La direction avait d'ailleurs prévu le coup et ouvert aussi la cafétéria où une centaine de parents s'étaient entassés pour entendre le directeur vanter les mérites de sa pédagogie.

À Sophie-Barat, une école secondaire qui offre un programme défi pour les forts en sciences et qui sélectionne les meilleurs élèves, c'est la bousculade. Cette année, près de 400 élèves se sont présentés à l'école pour passer l'examen d'admission. Une centaine seulement ont été admis.

À Fernand-Séguin, une école primaire à vocation scientifique, seulement 50 élèves sont acceptés sur plus de 200 demandes.

L'École internationale aussi trie sa clientèle sur le volet et fait passer un examen d'admission pour sélectionner la crème des élèves. Cette année, au primaire, plus de 200 élèves se sont déjà inscrits pour passer l'examen qui doit avoir lieu en avril. L'école n'a que 40 places en maternelle et dix en première année. Au secondaire, l'école a 51 places pour 220 demandes.

« Les parents magasinent et ils recherchent une école différente qui répond plus aux caractéristiques de leur enfant », a expliqué Francine Huneault-Lamer, directrice de l'école alternative l'Atelier.

En fait, les parents boudent les écoles traditionnelles et se précipitent sur celles qui offrent un projet éducatif particulier, que ce soit la musique, les arts, le cinéma, les sciences ou l'enseignement intensif de l'anglais en sixième année — environ une dizaine d'écoles de la CECM offrent ce programme où l'enfant fait toutes les matières académiques en cinq mois et de l'anglais le reste de l'année.

L'école primaire Saint-Ambroise, qui offre l'enseignement intensif de l'anglais, ne fournit pas à la demande. A peine la moitié des candidats sont acceptés.

Dans les cinq écoles alternatives de la CECM, c'est à peu près le même portrait. Les listes d'attente sont longues et il y a très peu de places. À l'école Arc-en-Ciel, une femme enceinte d'un mois et demi est venue

inscrire son enfant pour l'an 2000, a raconté la directrice, Caroline Guay.

« On a des inscriptions cinq ans à l'avance, a-t-elle ajouté. Premier arrivé, premier servi. Les gens ne prennent pas de chance. »

L'école alternative Rose-des-Vents a une longue liste de parents qui ont inscrit leur enfant. Certains attendent depuis 1991.

L'école primaire Louis-Hyppolite-Lafontaine offre un programme particulier en cinéma. Les inscriptions ont débuté lundi matin le 23 janvier et devaient se dérouler toute la semaine. Le lundi, à 10 h 15, il n'y avait déjà plus de place.

L'école primaire Lanaudière offre aussi un programme particulier axé sur les arts. Le jour de l'inscription, en janvier, certains parents se sont pointés à l'école dès 3 h le matin pour être certains d'avoir une place. À 6 h, ils étaient déjà une bonne vingtaine. Certains parents fûtés inscrivent leur enfant dès la pré-maternelle, histoire de mettre un pied dans l'école et d'avoir une place en première année.

Pendant que les listes d'attente s'allongent et que les parents font le pied de grue et tentent, parfois désespérément, d'inscrire leur enfant dans une « bonne » école publique, certaines polyvalentes, à la réputation sulfureuse comme Saint-Henri, Pierre-Dupuy, Honoré-Mercier ou Chomedey-de-Maisonneuve, se vident tranquillement de leurs élèves.

La récréation de l'après-midi : déjà de l'histoire ancienne dans 29 écoles de Laval

MICHÈLE OUMET

La Commission scolaire Chomedey de Laval a décidé, en 1990, d'éliminer la récréation de l'après-midi dans ses 29 écoles primaires pour une question d'efficacité.

« La récréation représentait une perte de temps, surtout l'hiver, a expliqué le coordonnateur à l'organisation scolaire, Sylvio Lapierre. Ça marche numéro un ! »

Cette mesure touche plus de 8000 élèves. En 1990, la commission scolaire a décidé de réorganiser les horaires de ses écoles primaires et, dans le feu de l'action, les récréations de l'après-midi sont passées dans la moulinette.

L'école se déroule maintenant sur un horaire six jours afin d'éviter que les congés tombent toujours sur les mêmes matières, en particulier celles enseignées par les spécialistes, soit l'anglais, la musique et l'éducation physique. La journée est découpée en cinq périodes de 56 minutes, trois le matin et deux l'après-midi.

Le matin, les élèves ont toujours leur récréation de 15 minutes. Par contre, l'après-midi, les enfants ont droit à une pause détente de cinq minutes entre les deux périodes. Ils en profitent pour aller faire pipi et boire de l'eau puis, c'est le retour en classe sans les affres du linge mouillé, des mitaines perdues et du tirailage de l'après-récréation.

« Sur le plan de l'efficacité, on perdait beaucoup de temps avec les récréations de l'après-midi, a dit Sylvio Lapierre.

Dès l'automne, les enfants devaient s'habiller et se déshabiller, enlever leurs bottes, leurs mitaines et leur tuque, mettre leurs souliers. S'il y avait eu un conflit pendant la récréation, le professeur revenait la-dessus en classe. C'était encore du temps perdu. »

« Souvent, a-t-il ajouté, il restait à peine 30 minutes pour la dernière période et quand le prof voulait commencer quelque chose, les élèves lui disaient : « Hé, il est trois heures et quart ! On n'a pas le temps de commencer ça ! »

La commission scolaire a aussi réglé un problème de bagarres entre les enfants qui se chamaillaient pendant les récréations.

« Ce n'est pas pour ça qu'on a éliminé les récréations, mais c'est tout de même un des éléments qui a pesé dans notre décision », a reconnu Sylvio Lapierre.

Trois écoles de la CECM ont aussi remplacé leurs récréations de l'après-midi par des pauses détente afin de régler des problèmes de violence et permettre aux enseignants de donner leur dernière période de cours dans un climat plus calme et moins survolté.

À la commission scolaire Chomedey de Laval, les parents ont bien réagi. « L'hiver, les enfants arrivent moins mouillés et ils finissent plus tôt », a expliqué la secrétaire du comité de parents de la Commission scolaire, Louise Emard.

Un projet pilote contre la violence à l'école à Laval

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Trente-six écoliers de deux commissions scolaires de Laval qui ont des problèmes de comportement ont accepté de donner une heure par semaine dans leur école pour aider à combattre la violence chez les jeunes dans le cadre du projet pilote « Sois branché ! ».

Ce projet unique, élaboré par la section des relations communautaires de la police de Laval, a été rendu possible grâce à la collaboration des commissions scolaires des Mille-Îles et Chomedey, du CLSC Sainte-Rose, de l'Association des commissions scolaires Laval-Laurentides-Lanaudière et des directions des écoles Odyssee des jeunes, Villemaire et Saint-Jean.

Ces garçons et filles — 12 par école — considérés comme passablement agités dans leur milieu ont accepté de signer des contrats pour aider les intervenants adultes à convaincre leurs camarades de mettre de côté la violence.

Pour le sergent Michel Prévost, les écoliers lavallois ne sont pas plus méchants qu'ailleurs. « Même s'il s'agit de cas isolés, la violence dans les écoles est plus présente qu'auparavant.

Ce programme a été lancé en guise de prévention et s'il réussit, il sera implanté ailleurs à Laval et dans d'autres municipalités », a précisé le sergent Prévost, responsable des relations communautaires.

La directrice de l'école Odyssee des jeunes, Suzanne Vaillancourt, a souligné que le programme propose à des élèves identifiés comme violents ou qui se perçoivent comme tels de s'impliquer dans des actions qui les intéressent et dont l'objectif est de diminuer les manifestations de violence dans le milieu scolaire.

« C'est un peu la thérapie par l'action, après une prise de conscience des différentes formes que peut prendre sa propre violence. Ces élèves ne représentent que 10 p. cent ou 15 p. cent de notre population, mais ce sont des leaders et le programme veut et va certainement réussir à en faire des leaders positifs en augmentant d'abord l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes. « S'écouter... pour bien s'entendre », un slogan qui résume bien les objectifs du programme. La violence chez les jeunes est un problème de société et il faut s'en occuper », a précisé Mme Vaillancourt.

LE SEUL REER qui vous permet d'économiser

2 fois plus d'impôt...

en plus de créer et maintenir des milliers d'emplois au Québec.



DONNEZ UN COUP DE TÉLÉPHONE
1 800 567-FONDS

1 800 567-3663

À Montréal: (514) 383-FONDS

QUEST DE MONTRÉAL

Place Kirkland
2758, boulevard Saint-Charles

**NOUVEL
EMPLACEMENT**

MONTRÉAL

Édifice FTQ-Fonds de solidarité
8717, rue Berri

☑ Métro Crémazie

EST DE MONTRÉAL

Centre commercial Champlain
7770, rue Sherbrooke Est

☑ Métro Honoré-Beaugrand

**NOUVEL
EMPLACEMENT**

RIVE-SUD - BROSSARD

Centre commercial Taschereau
6400, boulevard Taschereau
2^e étage

**NOUVEL
EMPLACEMENT**

CENTRE VILLE DE MONTRÉAL

Cours Mont-Royal Boutiques
1455, rue Peel, 4^e Niveau

☑ Métro Peel

**NOUVEL
EMPLACEMENT**

LAVAL

2506, boulevard Daniel-Johnson
(face au Carrefour Laval)

**NOUVEL
EMPLACEMENT**

LE
FONDS
DE SOLIDARITÉ
DES TRAVAILLEURS
DU QUÉBEC (FTQ)

**HONNÊTETÉ
ET
SERVICE**

**ST-LÉONARD
TOYOTA**

20 voitures de remplacement

Magasin des pièces
et service d'entretien
Ouvert de 7 h 30 à 3 h du matin

Ateliers de carrosserie
et de mécanique

7665, boul. Lacordaire
(coin bd Métropolitain)
252-1373



PHOTO PIERRE MCCANN, La Presse

Un policier examine une des autos volées et retrouvées dans un garage de Laval.

Démantèlement d'un réseau de vol d'autos : neuf personnes arrêtées

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Grâce à l'intervention de policiers de la section des voitures volées de la police de la Communauté urbaine de Montréal, une femme ne perdra pas les 10 500 \$ déboursés pour l'achat d'une reluisante automobile... volée.

La voiture achetée par cette femme fait partie d'un lot de 36 automobiles — d'une valeur totale de 720 000 \$ — volées et retrouvées hier par des enquêteurs de la section des automobiles volées de la police de Laval et des collègues de la CUM.

Neuf personnes ont été arrêtées : sept comparaitront par voies de sommation, tandis que Michel Gauthier, 38 ans, et Yvon Ratté, 36 ans, seront accusés aujourd'hui de recel, de complot et de fraude au palais de justice de Laval. Gauthier est considéré par la police comme le chef du groupe.

Cette opération a nécessité l'intervention de 60 policiers de Laval et de la CUM. Dans la région de Montréal, les voitures ont été saisies à Laval, LaSalle, Saint-Janvier, Saint-Eustache, Mascouche et Sainte-Anne-des-Plaines. D'autres policiers, se sont rendus à Val d'Or et à Alfred, en Ontario.

Le lieutenant-détective Doug Hurley, responsable de la section des autos volées à la police de la CUM, a déclaré qu'une fois maquillées, ces voitures étaient revendues à des concessionnaires (parfois à des particuliers), principalement à LaSalle, Val d'Or et Alfred. La plupart de ces véhicules ont été volés sur le territoire de la CUM.

Laval sur la piste
Il y a trois mois environ, les hommes du lieutenant-détective Louis Bruneault, de la section des autos volées de la police de Laval, ont été informés du fait qu'un homme se spécialisant dans les véhicules volés oeuvrait sur le territoire de l'île Jésus.

L'enquête a permis de découvrir que ces autos étaient volées sur le territoire de la CUM et maquillées à Laval. C'est par la suite que les deux corps de police ont décidé d'unir leurs efforts.

Le garage Ziebart, situé au 3307, boulevard Industriel, à Laval, a été l'objet d'une étroite surveillance policière.

A cet endroit, les policiers ont saisi hier six voitures volées qui possédaient chacune un nouveau numéro de série. Les voleurs achètent des carcasses d'autos et enlèvent les numéros de série qui sont par la suite apposés sur

Avertissement des motards

Tout indique que c'est un avertissement que le milieu des motards a voulu donner, lundi soir, au journaliste Robert Monastesse, qui a été victime d'un attentat à son domicile de Laval. Un homme lui a tiré plusieurs balles dans les jambes avant de prendre la fuite.

Il est clair, selon un porte-parole de la police, que l'agresseur a visé les jambes et qu'il ne voulait que blesser sa victime. Hier, des enquêteurs de la police de Laval et des spécialistes de la SQ dans la lutte contre les motards criminalisés ont rencontré Monastesse à l'hôpital. L'enquête se poursuit et les policiers espèrent en savoir plus au cours des prochaines heures.



PHOTO PIERRE MCCANN, La Presse

Michel Gauthier

les voitures tout juste volées.

Le propriétaire de cette franchise Ziebart, Mario Lachance, a mentionné qu'un dénommé Michel Gauthier, demeurant boulevard Dagenais, apportait les voitures (celles saisies par les policiers) et payait pour leur faire refaire une beauté.

« J'avais la certitude que M. Gauthier achetait des autos d'occasion et qu'ils faisaient faire des shampooings ici avant de les

revendre. M. Gauthier est un très bon client, il me donne annuellement environ 10 000 \$. Il était même question que je lui cède un petit espace ici pour qu'il installe un bureau de location d'autos. »

Pendant que des policiers de la CUM examinaient les autos saisies, une femme s'est pointée en début d'après-midi. Elle venait d'entendre à la radio ou à la télévision que des autos volées avaient été localisées boulevard Industriel.

Elle a avisé les policiers qu'elle avait remis la veille deux chèques certifiés pour l'achat d'une automobile. Les policiers ont vérifié et ils se sont rendus compte que la voiture en question figurait parmi les six autos volées qui se trouvaient à cet endroit.

La banque ne voulait pas lui remettre l'argent. Afin d'aider cette femme, des enquêteurs de la CUM se sont rendus avec elle à l'établissement en question et ils ont saisi les chèques.

Grâce à ces policiers, la femme n'aura pas à entreprendre des procédures au civil pour retrouver ses 10 500 \$.

En soirée, le sergent John Alexandre Green, de la police de Laval, signalait que d'autres saisies pourraient être effectuées.

Un rapport de la SQ éclabousse un fournisseur éventuel de Loto-Québec

DENIS ARCAND

■ Attentat à la bombe, rencontre avec Nick Cotroni, association avec la pègre de Québec et même relations par association avec les Hells Angels de Longueuil.

Un rapport de la Sûreté du Québec présenté hier à la Régie des alcools, des courses et des jeux, lie au crime organisé la compagnie Industries Labtronix, de Drummondville, et recommande de ne pas lui accorder de permis de fabrication d'appareils de vidéo-loterie.

Cette compagnie, qui souhaite se qualifier comme fournisseur éventuel de Loto-Québec, avait comparu une première fois devant la Régie en septembre 1994. La SQ s'était vu confier le mandat de vérifier la probité de la compagnie, de ses actionnaires et de ses sous-traitants. Aux yeux de la SQ, Labtronix a échoué.

Pour commencer, selon le rapport préparé par l'enquêteur Réal Mercier, de la SQ, l'homme qui s'affichait comme propriétaire d'Industries Labtronix, André Mainville, était en réalité « à la solde de Marcel Huard (...) reconnu comme étant impliqué dans le milieu du jeu illégal dans la région de Québec. » Le rapport note que M. Huard est en instance de procès pour « complot pour avoir tenu une maison de jeu ».

« En réalité, Mainville fait juste tenir le drapeau », a déclaré l'enquêteur Mercier durant son témoignage.

La SQ a fait entendre diverses bandes d'écoute électronique où M. Huard donne des instructions à M. Mainville, et où il organise le financement de l'entreprise.

Ensuite, la SQ a souligné qu'un des sous-traitants d'Industries Labtronix ferait copain-copain avec les Hells Angels. L'atelier de polissage-plaquage G.G. Buffing, responsable de la peinture des appareils, a été décrit par M. Mercier comme un contributeur de

nombreuses activités publiques des Hells, notamment « le show de motards » récemment tenu à Longueuil. « En plus, il y a eu une fusillade en février 1991 tout près de G.G. Buffing, dans laquelle deux motards ont été tués », a rappelé le policier. Les motards Darquis Leblanc et Yvon Martel avaient perdu la vie dans cet attentat.

M. Mercier, appelé comme témoin par Me Stéphanie Couture, procureure de la Régie, conclut son rapport en déconseillant à la Régie d'accorder une licence à Industries Labtronix, « dans sa structure actuelle ».

Curieuse transaction

Or, justement, pour ajouter un peu de piment à cette histoire déjà relevée, la première besogne abattue par la procureure de la Régie, Stéphanie Couture, hier, a été de démêler la structure de la compagnie avec le « nouveau propriétaire », Gérard Duhamel. En effet, Industries Labtronix, comme le veut l'usage, avait été mise au courant du rapport de la SQ avant les audiences d'hier. Or, M. Mainville a brusquement vendu ses actions à M. Duhamel, à trois heures du matin hier... six heures avant l'heure de la convocation devant la Régie.

La transaction semble s'être déroulée dans un certain climat de précipitation. Par exemple, M. Duhamel ne se rappelle plus avoir signé certains documents. Autre exemple, un document signifiant le transfert de rien de moins que 380 100 actions à M. Duhamel identifiait un dénommé Pierre Demers comme bénéficiaire de la transaction. M. Duhamel a déclaré que cette incongruité était une « erreur de frappe ».

« Une erreur de frappe de plusieurs milliers de dollars... » a commenté la présidente des audiences, Mme Anne-Marie Bilodeau.

Quoi qu'il en soit, M. Mainville brillait par son absence hier, et c'est M. Duhamel qui s'est présenté comme proprio-

aux audiences. M. Duhamel, qui est en fait le concepteur des appareils que la compagnie veut vendre à Loto-Québec, a déclaré aux régisseurs qu'il espérait ainsi protéger les chances de Industries Labtronix d'obtenir la licence de manufacturier.

M. Duhamel était déjà le propriétaire d'une compagnie soi-disant distincte, appelée Technologie Labtronix... qui, pourtant, partageait les bureaux d'Industries Labtronix à Drummondville.

Le rapport écrit de la SQ ne vise aucunement M. Duhamel. Mais l'enquêteur Mercier, durant son témoignage oral, a souligné que certains événements récents de la vie de M. Duhamel méritaient d'être portés à l'attention des présidents de l'audience :

« Nous avons des informations à l'effet que M. Duhamel a rencontré Nicodemo « Nick » Cotroni dans le but de lui vendre une centaine de M-4 (un type d'appareil dont M. Duhamel est le concepteur) » a indiqué M. Mercier.

Par ailleurs, M. Mercier a indiqué qu'une enquête de la SQ avait lié M. Duhamel — comme victime — à un attentat à la bombe qui s'est produit le 25 août dernier, à Drummondville. C'est l'auto d'un marchand sans antécédent ni lien criminel qui avait été détruite, mais les policiers croient qu'il s'agissait d'une erreur et que la personne réellement visée était M. Duhamel. « L'auto était une Cadillac STS identique à celle de M. Duhamel, elle avait été louée au même endroit et le numéro de plaque ne différait que d'un chiffre, et elle était stationnée dans le stationnement où M. Duhamel laisse souvent sa voiture », a expliqué M. Mercier.

La présentation de la preuve a pris toute la journée et M. Duhamel devra attendre à cet après-midi pour présenter sa version des faits. M. Duhamel a assuré la Cour, hier, qu'il pourrait expliquer de façon satisfaisante tous les faits notés par la SQ.

FABRICVILLE

Achetez 1 MÈTRE DE TISSU au prix courant

OBTENEZ 2 MÈTRES de valeur égale ou inférieure

GRATUITS*

NOTRE PLUS GRANDE SÉLECTION SPÉCIALE À DATE DE TISSUS MODE ET TISSUS DE DÉCORATION

FABRICVILLE

Le plus grand distributeur de tissus et tentures avec 140 magasins à travers le Canada.

En raison de manque d'espace, tous les articles ne sont pas disponibles dans tous les magasins. VISITEZ NOTRE CENTRE DE LIQUIDATION AU 7760, RUE SHERBROOKE E., POUR DES ÉCONOMIES EXCEPTIONNELLES.

HÂTEZ-VOUS POUR PROFITER DU MEILLEUR CHOIX... JUSQU'AU 28 FÉVRIER

ARTICLES de COUTURE VARIÉS
Achetez-en 12 obtenez-en 12 GRATUITS*

PATRONS Vogue Butterick
ACHÉTEZ-EN 1 OBTENEZ-EN 2 GRATUITS*
* Avec achat de tissu et la carte d'or. Détails en magasin

OUVERT DIMANCHE 12 h à 17 h

GRATUIT
• RIDEAUX • STORES
• LITERIE, ETC.
SERVICE D'ACHAT À DOMICILE
493-6666
Sans obligation d'achat

- PLACE VERSAILLES — 7275, rue Sherbrooke est 493-6666
- RUE STE-CATHERINE — 354, rue Ste-Catherine ouest 868-1821
- VILLE-DE-LAURENT — 1249, boul. Laurentien / Marcel Laurin 334-0910
- NOTRE-DAME-DE-GRÂCE — 6444, avenue Somerset 483-2885
- DORVAL — 2050, boul. St-Régis 683-4550
- MONTRÉAL — 1178, rue Beaumont 737-4755

- LASALLE — 8489, boul. Newman 365-8045
- CHOMÉDEY, LAVAL — 1205 boul. Labelle 888-1039
- QUÉBEC, LAVAL — 1950, boul. de la Concorde 682-1880
- CHOMÉDEY, LAVAL — 1545 boul. Le Corbusier 978-1313
- ST-LÉONARD — 6854, rue Jean-Talon est 899-0060
- CENTRE GREENFIELD PARK — 443, boul. Taschereau 872-8884
- TRACY/SOREL — 7000, boul. de la Plaza Tracy 746-0047

Les messageries internationales, c'est simple! Achetez l'enveloppe.

SkyPak est un service de messageries internationales offert à un comptoir postal près de chez vous ou auprès de votre représentant commercial de la Société canadienne des postes.

Pour plus d'informations, appelez le **1 800 661-3434**
GD Express Worldwide N.V. 1995

Disponible auprès de la **POSTE-MAIL**
Service clientèle des postes

SkyPak, tout simplement.

L'énigme Niquette persiste, même si un second suspect est arrêté

MARCEL LAROCHE

■ L'arrestation d'un deuxième suspect relié au meurtre crapuleux du comédien Richard Niquette, dont le cadavre transpercé de coups de couteau a été trouvé en pleine rue le week-end dernier dans l'est de Montréal, pourrait-elle apporter des éclaircissements dans cette sordide histoire d'assassinat ?

C'est à cette épineuse question que se butaient toujours hier soir les policiers de la CUM chargés d'élucider les circonstances entourant la fin tragique de l'artiste montréalais assassiné quelques heures après avoir animé une soirée meurtres et mystères.

Sans préciser si le jeune homme appréhendé hier matin serait

un ami de Sylvain Jomphe, le présumé assassin de Richard Niquette, le lieutenant-détective Jean-François Martin, de la section des homicides de la police de la CUM, a tout simplement indiqué à *La Presse* que cet individu était sous enquête.

L'officier de police du SPCUM qui supervise depuis trois jours l'enquête sur le meurtre sadique de Richard Niquette s'est refusé à confirmer ou à infirmer la rumeur de plus en plus persistante voulant que le comédien de 44 ans ait été victime de son orientation homosexuelle.

300 \$ disparus

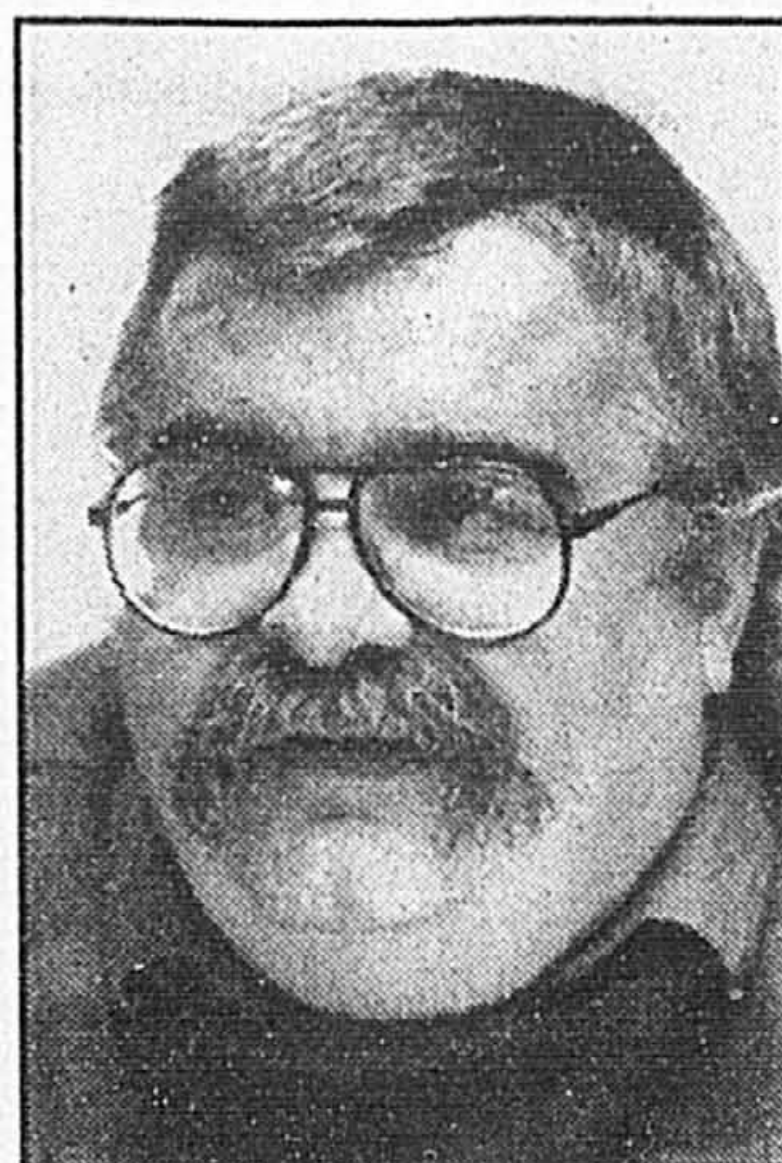
« À ce stade de l'enquête, on sait que Richard Niquette a été tué de multiples coups de couteau et qu'une somme d'argent de plus de 300 \$ est disparue... »

a indiqué le lieutenant-détective Martin.

Des amis personnels de Niquette qui l'accompagnaient quelques heures avant sa mort ont déclaré aux enquêteurs que cette liasse de billets provenait du partage des recettes de la soirée meurtres et mystères animée par la victime. Après son travail, Niquette avait accompagné des copains au restaurant, avant de se diriger, seul, dans un bar situé dans le secteur des rues Alexandre-Desève et Sainte-Catherine, en plein cœur du village gay.

Pas de commentaire

Quant au degré d'implication du jeune homme de 19 ans arrêté vers 10 h 30 hier matin par des enquêteurs des homicides dans le district 52 de la CUM, le policier s'est montré avare de



Richard Niquette, assassiné

commentaires en prétextant ne pas vouloir nuire au déroulement de l'enquête.

Par ailleurs, Sylvain Jomphe a brièvement comparu hier après-midi devant le juge Gaston Labrèche, de la Cour du Québec, à Montréal, sous une inculpation de meurtre prémédité.

Retour en cellule

Représenté par les avocats Giuseppe Battista et Marc David, le jeune homme qui a eu 22 ans le 11 février a donc repris le chemin des cellules en attendant son enquête préliminaire fixée au mardi 28 mars prochain, au palais de justice de Montréal.

Locataire de l'appartement 2 situé au sous-sol d'un immeuble à logements du 2518, rue Cuvillier, dans le quartier montréalais de Hochelaga-Maisonneuve, Syl-

vain Jomphe aurait été la dernière personne à voir Richard Niquette vivant, vers 4 h 30 dans la nuit de samedi à dimanche.

Et c'est précisément à cette heure matinale que le cadavre presque nu et ensanglanté du comédien a été découvert gisant dans la rue Cuvillier, juste en face de l'immeuble à logements habité par Sylvain Jomphe.

Disparu comme un coup de vent de son logis où les policiers ont trouvé les vêtements et les papiers d'identité de la victime, Jomphe s'est finalement livré lundi après-midi avec son avocat aux policiers du poste 52 de la CUM.

Enfin, c'est aujourd'hui à 14 h en l'église Saint-Aimé, à Massueville, dans la région de Sorel, que seront célébrées les funérailles du comédien et metteur en scène Richard Niquette.

Danielle André : la Commission de déontologie interjette appel

ANDRÉ CÉDILOT

■ Comme prévu, la Commission de déontologie policière du Québec a interjeté appel, hier, du jugement de la Cour supérieure qui a coupé court à l'enquête disciplinaire touchant des policiers de Laval qui ont participé à l'enquête sur le meurtre de Danielle André, en janvier 1991.

Reprenant presque point par point la décision rendue le 2 février dernier, l'avocate de la Commission, Me Christiane Mathieu, estime que le juge Claude Tellier, plutôt que d'arrêter les procédures, aurait dû simplement renvoyer le dossier au Co-

mité de déontologie pour que les audiences publiques se poursuivent selon les règles.

Selon elle, le juge Tellier n'aurait même pas dû intervenir et laisser le Comité de déontologie faire son enquête, puisque les policiers ont le droit de contester les décisions de ce tribunal disciplinaire en Cour du Québec. « Cet appel peut remédier à tout vice de forme ou de fond, à toute interprétation erronée de la Loi, si tel est le cas, qui aurait pu être commise », écrit en substance Me Mathieu.

Elle croit que le juge a aussi erré en décrétant que le Comité n'avait pas juridiction pour en-

tendre les policiers à la retraite visés par une enquête déontologique. « Cela signifie qu'un policier à la veille de prendre sa retraite peut faire ce qui lui plaît sans encourir les foudres de qui que ce soit », soutient l'avocate de la Commission.

De son point de vue, la population se doit d'être protégée contre de tels abus, car il est fréquent que des policiers démissionnent d'un service de police et encaissent leurs rentes de retraite, tout en occupant des fonctions dans d'autres corps policiers ou services publics et parapublics.

6.9%*

INTEGRA RS 1995

À partir de **16 995\$** T.T.P. EN SUS

ou **269\$*** PAR MOIS

ANJOU - MONTRÉAL

GALERIES ACURA

7180, MÉTROPOLITAIN EST
ANJOU, MONTRÉAL

TÉL. : 354-8811

LAVAL - RIVE-NORD

ACURA PLUS

255, BOUL. DE LA SEIGNEURIE,
BLAINVILLE

TÉL. : 435-4455

500\$ DE + POUR VOTRE ÉCHANGE
TOUTES MARQUES ACCEPTÉES

*Utilisation 48 mois. T.T.P. en sus. Comptant 1 500 \$ ou échange équivalent. 24 000 km inclus.

** 12 premiers versements d'un financement de 60 mois sur approbation de crédit.

DES TAUX À
VOUS FAIRE
TOURNER
LA TÊTE.

4,9%*

TERME DE 36 MOIS

sur ces modèles 1994: Colt, Colt Wagon, LHS, Intrepid, Concorde, New Yorker, LeBaron, Spirit et Acclaim.

5,9%*

TERME DE 48 MOIS

sur la Dodge Spirit et la Plymouth Acclaim 1995.

8,9%*

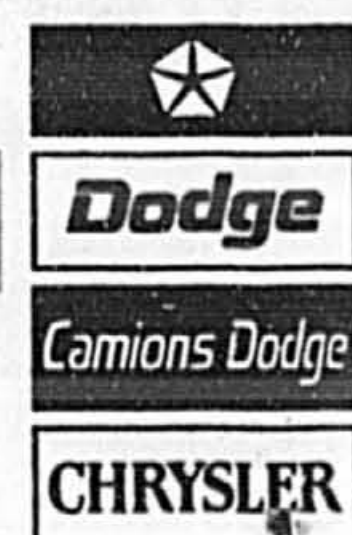
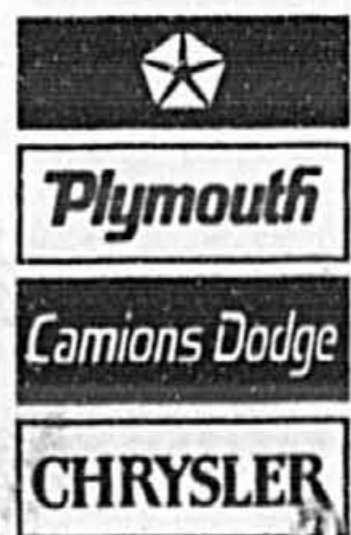
TERME DE 48 MOIS

sur ces modèles 1995: Colt, New Yorker, LHS, Caravan et Voyager.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.

LE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER DE VOTRE RÉGION.
QUELQU'UN DE FIABLE.

*Offre d'une durée limitée. Détails chez le concessionnaire.



ANNIE RIOUX

ASTROLOGUE
SOCIO-ÉCONOMIQUE
ET CLAIRVOYANTE
INTERNATIONALE
ENTREPRISE - CARRIÈRE
VIE PERSONNELLE
(Depuis 20 ans)
286-3939

RÉSULTATS				
RANCO				
Tirage du 95-02-21				
6	8	10	13	19
20	21	23	24	30
35	38	40	43	45
47	56	60	66	67
Prochain tirage: 95-02-22				
T.V.A. LE RÉSEAU DES TIRAGES				
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.				

CHEZ
BETTER
RESTAURANT

SAUCISSES EUROPÉENNES
ET BIÈRES IMPORTÉES

MOULES
ET FRITES
À
VOLONTÉ

à partir de
9,95\$

7 choix
de sauces

4382 boul. St-Laurent 845-4554
1310 boul. de Maisonneuve Est 525-9832
1430 Stanley, métro Peel 848-9859
100 Notre-Dame Est 861-2617
1400 Côte des Neiges 344-3871
2133 boul. Le Carrefour, Laval 681-1727

S.Q.A. Société québécoise de l'autisme
Q.S.A.

2300, boul. René-Lévesque O.
Montréal, Québec, H3H 2R5
(514) 931-2215

L'autisme est un trouble envahissant du développement qui empêche nos enfants de comprendre correctement ce qu'ils voient, ce qu'ils entendent, ce qu'ils ressentent.

Donnez généreusement: 931-2215

Merci.

Les Zbikowski n'avaient jamais rien importé

ÉRIC CLÉMENT

■ Selon Douanes et Accises Canada, la famille Zbikowski, dont un membre est actuellement emprisonné au Venezuela pour trafic de drogue, n'a jamais importé de « sable noir » au Canada.

M. Roger Bannon, de Douanes et Accises, a expliqué, hier à *La Presse* que les douaniers canadiens n'ont jamais eu connaissance d'une importation de sable ou de tout autre marchandise en provenance du Venezuela par un membre de la famille Zbikowski ou une compagnie contrôlée par eux.

Stephan Zbikowski, un Québécois de la Rive-Sud de Montréal, est actuellement emprisonné au Venezuela pour avoir présumément tenté d'exporter à Montréal 543 kilogrammes de cocaïne.

Dans les milieux miniers québécois, que ce soit au ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec et à Montréal, dans l'entreprise privée (Noranda) ou dans les associa-

tions professionnelles (ingénieurs, géologues, prospecteurs, etc.), personne n'a jamais entendu parler du père et du fils Zbikowski, de leurs activités au Venezuela ou d'une importation de « sable noir » provenant de ce pays.

Personne n'est capable de déterminer ce qu'est du « sable noir » (sont-ce des sables bitumineux, des sables biotitiques ou de la magnétite?) et pourquoi une entreprise canadienne achèterait un tel matériau brut contenant présumément de l'or. On se questionne aussi sur l'intérêt d'exporter à Montréal un matériau qui n'a pas été épuré au départ.

La seule entreprise qui connaît Steve Zbikowski est Sani-Mobile, à laquelle il avait présenté une idée de technologie il y a trois ans mais sans la développer. « C'est nous qui l'avons développée avec la contribution des ministères de l'environnement et d'Hydro-Québec », a expliqué, hier, M. Marc Chaloult, vice-président communications de Sani-Mobile.

D'autre part, *La Presse* a découvert que Stephan Zbikowski, né le 2 janvier 1963, a plaidé coupable à trois accusations de complot, tentative et vol de carte de crédit, en janvier 1982. Habitant alors à Saint-Bruno, il avait obtenu une libération conditionnelle accompagnée d'une probation d'un an sans surveillance.

Me Archambault affirme que c'est le père de Stephan, M. Steve Zbikowski, qui a managé le trafic des 543 kilos de cocaïne sans que son fils soit au courant de l'affaire. Stephan Zbikowski pensait que les barils en voie d'être exportés ne contenaient que du « sable noir ». M. Steve Zbikowski a refusé de parler à *La Presse* qui voulait vérifier auprès de lui quels sont les « clients » québécois qui supposément devaient acheter le chargement de « sable noir » et qui sont les investisseurs canadiens qui ont mis dans le passé dans la compagnie des Zbikowski, la société Carmaca.

La seule compagnie déjà enregistrée auprès de l'inspecteur général des institutions finan-

cières au nom de Stephan Zbikowski s'appellait Ressources Orimar. Créée le 31 mai 1993, elle était identifiée comme une société de portefeuilles et fut dissoute l'an dernier.

Son secrétaire s'appelait Michel Delisle, de Verdun. La dernière adresse connue de l'entreprise était le bureau 1100, au 1010, Sherbrooke ouest, soit le cabinet d'avocats Lapointe Rosenstein dont elle fut un client et qui, hier, n'était pas capable de donner des précisions sur les activités de l'entreprise.

De son côté, M. Eduardo del Buey, du ministère canadien des Affaires étrangères, a fait savoir à *La Presse* qu'à la suite de trois interventions de l'ambassade du Canada à Caracas, Stephan Zbikowski a été transféré dans une autre aile de la prison de Tocuyito, où il est détenu. De « El Monstro », l'aile des monstres où sont rassemblés les détenus les plus dangereux (meurtriers, trafiquants de drogue et psychopathes), Stephan Zbikowski a été conduit à « La Torre », où sa sécurité est mieux assurée.

Affaire Barnabé : le juge décidera demain s'il libère l'agent Manon Cadotte

■ Le juge Benjamin Greenberg, de la Cour supérieure, décidera demain s'il accorde ou non la requête présentée par l'agent Manon Cadotte, du SPCUM, au nombre des cinq policiers accusés dans l'affaire Barnabé. Elle demande d'être libérée « faute de preuve ».

La policière de 24 ans, qui doit subir avec quatre collègues un procès devant jury à compter du 10 avril, prétend que c'est sans droit que le juge Joel Guberman, de la Cour du Québec, l'a citée à son procès, le 12 décembre 1994.

Elle estime qu'il y a « absence totale de preuve » sur plusieurs éléments essentiels des trois infractions qui lui sont maintenant reprochées (voies de fait graves, voies de fait causant des lésions corporelles et acte illégal causant des lésions corporelles).

Me Sophie Bourque, l'avocate de Cadotte, a plaidé devant le juge Greenberg qu'il n'existe aucune preuve de complicité reliant la policière Cadotte aux actes criminels.

Selon elle, la Couronne n'a pas démontré l'existence d'une « intention commune » d'agir illégalement pour blesser Richard Barnabé.

La Couronne a répliqué qu'il existe une preuve sur chacun des éléments essentiels des crimes reprochés, et que ce sera au jury de décider de sa qualité.

Richard Barnabé, un chauffeur de taxi de 40 ans, est dans un coma irréversible depuis le 14 décembre 1993, date où il est sorti sur une civière de la cellule du poste 44, dans le nord de l'île de Montréal, après avoir été arrêté.

ON DOIT FAIRE DE LA PLACE!

CHANGEMENT D'HUILE ET FILTRE À VIE SUR GOLF ET JETTA 1994 EN STOCK!

À FAIRE SORTIR AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES!

« JETTA-RÉER »

GARANTIE 10 ANS 160 000 km GROUPE MOTOPROPULSEUR

SANS FRAIS GOLF, JETTA 1995

* VÉHICULES EN INVENTAIRE DURÉE LIMITÉE

Rimar **AUTOMOBILE RIMAR INC.**
5500, boul. Métropolitain Est sortie Lacordaire
253-4888

Entrepreneurship technologique

Pour jeunes diplômés universitaires ayant un projet de création d'entreprise technologique.

Entrepreneurship technologique:
Un programme de 2^e cycle intensif, offert à temps plein du 28 août 1995 au 30 avril 1996. Réservé à un groupe d'au plus 30 étudiants.

Séminaires-laboratoires, stages et préparation d'un plan d'affaires.
Entreprises partenaires et mentors.
Programme de bourses.

▼
Séance d'information

Le mercredi 22 février 1995, de 18 h à 22 h.

Réservation requise:
École des Hautes Études commerciales
(514) 340-6748

La date limite pour déposer une demande d'admission est le 15 mai 1995 (coût: 100 \$). Le processus de sélection comprend en outre une entrevue de sélection, sur invitation.

HEC
L'esprit d'entreprise

Croisière Sears

SOLDE DE CROISIÈRES

Offre spéciale Rabais de 10 à 50% sur des croisières Holland America

Plus - l'agence de voyages Sears offre en exclusivité:

- Un double surclassement spécial
- Une bouteille de vin et un sac de voyages à titre gracieux

Succombez au charme d'une croisière... embarquez à bord de Holland America!

HÂTEZ-VOUS - LA VENTE PREND FIN LE 25 FÉVRIER!

Holland America Line
UNE TRADITION D'EXCELLENCE®

La vente débute le 20 février pour se terminer le 25 février. Offre applicable à certaines croisières seulement. Détails complets, termes et conditions à l'agence de voyages Sears. Sears Canada Inc. f.a.s. agence de voyages Sears. Détenteur d'un permis du Québec.

NOUS VOUS RECOMMANDONS DE PROTÉGER VOS VACANCES AVEC L'ASSURANCE VOYAGEUR!

Anjou 353-5184	Brossard 465-4984	Chicoutimi 549-2128	Fleur de Lys 529-8451	Hull 776-4187	LaSalle 364-9720	Laval 682-2828
Place Laurier 658-3211	Place Vertu 335-1171	Pointe-Claire 697-6161	Sherbrooke 821-4204	St-Bruno 441-6712	St-Jean 348-0905	St-Jérôme 432-5232
						Trois-Rivières 379-6163

Agence de voyages SEARS

EFFICACITÉ PROFESSIONNELLE!

Macintosh LC 475

1615 \$

Ordinateur Macintosh LC475 et Moniteur Apple 14 po. ColorPlus

Processeur 68LC040 25 MHz • 4 Mo de mémoire vive extensible à 36 Mo • Disque rigide interne de 250 Mo • Moniteur 14 po. couleur Apple ColorPlus • Lecteur interne 3 po 1/2 de 1,44 Mo • ClarisWorks 2.1 GRATUIT • Clavier AppleDesign et souris • Garantie AppleCare de 1 an.

375 \$ À L'ACHAT D'UN LC 630

Imprimante Apple StyleWriter II

- Technologie de jet d'encre
- Résolution de 360 ppp
- Vitesse de 1 à 2 ppm.

Découvrez un nombre incroyable de spéciaux en boutique!

MICRO BOUTIQUE
Centres de l'informatique

MONTREAL 6615 avenue du Parc (514) 270-9206
LONGUEUIL 93 rue St-Charles Ouest (514) 674-6253
AILLEURS AU QUÉBEC 1 800 263-4477

SHERBROOKE 2445 rue King Ouest (819) 564-4644

Concessionnaire autorisé

GRAND SOLDE!

Meubles designer à des prix exceptionnels offrant des rabais jamais vus.

Canapé 3 places en cuir italien
Seulement 959 \$ taxes incluses

Table de marbre italien Nero Marquina et 4 chaises
999 \$ taxes incl.

Chaise longue style art déco en cuir italien Dasian original de Le Corbusier 1929.
Seulement 489 \$ taxes incluses

Élégant mobilier de chambre 9 pièces en acajou
Seulement 1 885 \$ taxes incluses

Élégance et confort Fauteuil inclinable, berçant et pivotant en cuir italien
Seulement 899 \$ taxes incluses

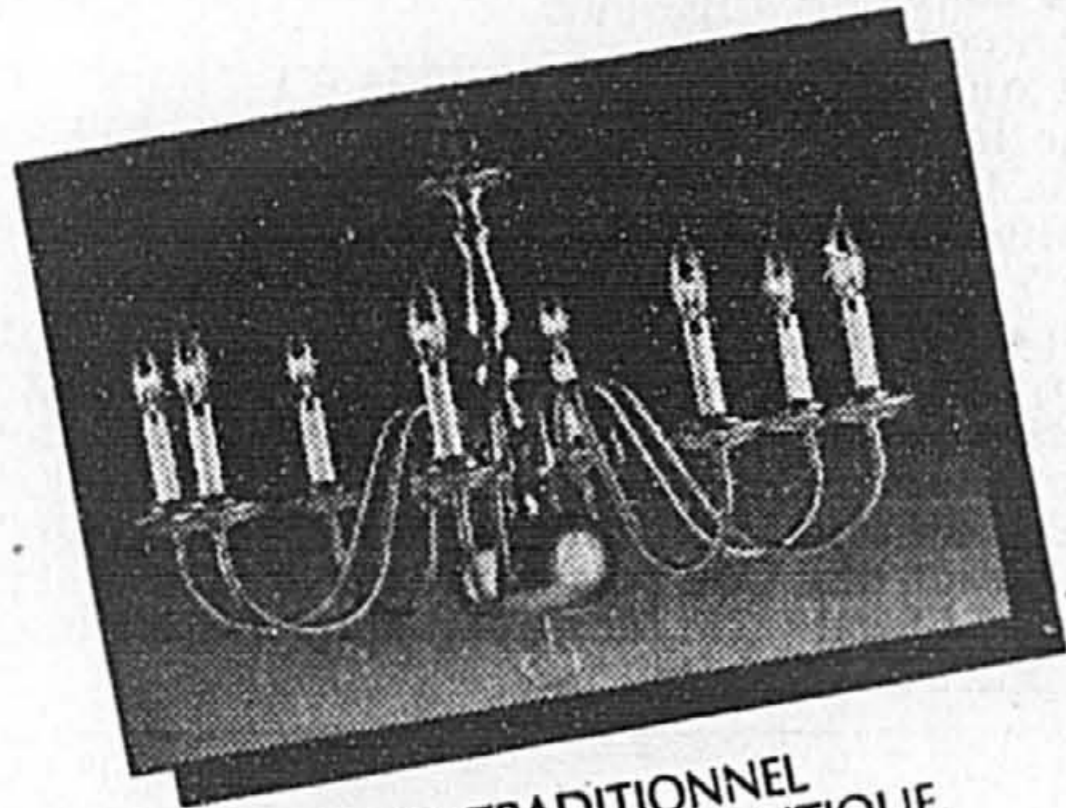
Visitez notre salle d'exposition pour avoir un choix plus grand de meubles superbes.

Saint-Laurent
3440, boul. Côte-Vertu (face à Place Vertu)
335-9481

Brossard
8085, boul. Taschereau (1^e mille à l'ouest du pont Champlain)
656-6868

MEUBLES VANLIAN

SOLDE ANNUEL D'INVENTAIRE DANS TOUT LE MAGASIN



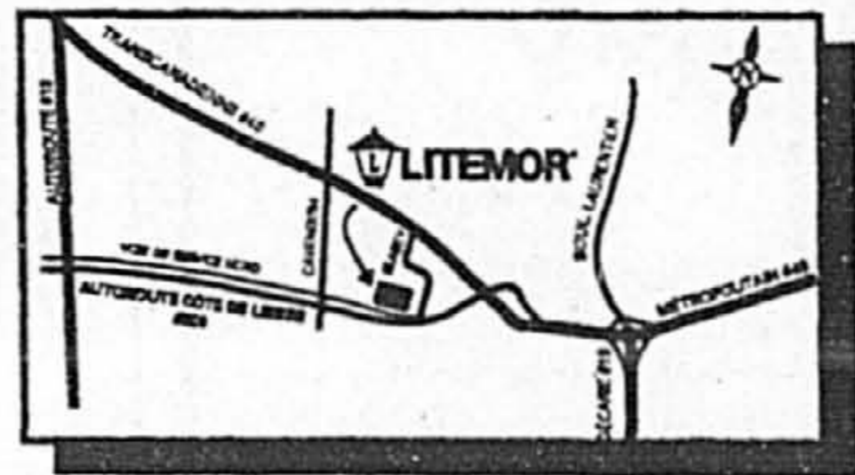
LUMINAIRE TRADITIONNEL FINI ÉTAÏN OU LAITON ANTIQUE. QUANTITÉS LIMITÉES. HAUT 20" LARG. 26" 8x60W SEULEMENT 139,50\$

ÉPARGNEZ

20% À 70%

sur tous les luminaires et accessoires jusqu'à samedi seulement.

AMPOULES À TOUT CASSER!



5965 CÔTE DE LIESSE, VILLE ST-LAURENT (Voie de service nord)

738-2433



LITEMOR
ARCHITECTES LUMINAIRES

DU LUNDI AU MERCREDI DE 9H À 18H
JEUDI ET VENDREDI DE 9H À 21H
SAMEDI DE 9H À 17H

VENEZ TÔT POUR UN MEILLEUR CHOIX!
QUANTITÉS LIMITÉES. LE SOLDE S'APPLIQUE AUX ARTICLES EN STOCK SEULEMENT.

Enquête indépendante sur la brutalité subie par les détenues de Kingston

Presse Canadienne
OTTAWA

Une enquête indépendante a été instituée sur un incident au cours duquel des membres masculins de l'escouade anti-émeute auraient maîtrisé, dévêtu et enchaîné des détenues de la prison de Kingston, en Ontario, et qui a fait l'objet de rapports contradictoires.

Le Solliciteur général Herb Gray a ordonné hier la tenue d'une enquête sur les troubles à la prison pour femmes survenus en avril dernier.

« Elle sera indépendante, et je m'attends à ce qu'elle soit publique », a dit M. Gray. Celui-ci rendait public un rapport qui conteste les conclusions d'une enquête antérieure du Service correctionnel du Canada sur l'incident du 26 avril dernier impliquant l'escouade anti-émeute.

Le rapport, préparé par l'enquêteur du Service correctionnel Ron Stewart, constate que l'enquête initiale a été au mieux « incomplète, non concluante et intéressée ».

Les agents de l'escouade anti-émeute, équipés de bâtons et de boucliers de plastique, ont utilisé une force excessive, a conclu M. Stewart, un ombudsman dont le mandat est de transmettre des rapports spéciaux au ministre.

Le Service correctionnel, qui avait divulgué les résultats de son enquête le mois dernier, avait omis de mentionner les images crues faisant partie d'une



Une des détenues de la prison de Kingston rudoyées par l'escouade anti-émeute.

bande vidéo tournée à l'occasion de l'incident.

L'émission *Fifth Estate* de Radio-Canada a obtenu copie de la vidéo de 90 minutes, sur laquelle M. Stewart a, en partie, basé son rapport.

On y voit huit détenues en train d'être dévêtues. Plusieurs sont agenouillées, maintenues par des hommes. Dans un cas, un gardien masculin découpe le soutien-gorge d'une femme. Chacune des femmes a été escortée vers une pièce distincte, pendant qu'on vidait sa cellule de tout ce qui s'y trouvait, y compris le lit.

L'escouade avait été mandée sur les lieux après quatre jours

de troubles au cours desquels des détenues, certaines ayant absorbé de l'alcool de fabrication artisanale, avaient fait des menaces, déclenché des incendies, jeté de l'urine et des excréments sur les gardiens, blessé un gardien à l'aide d'une aiguille et attaqué quatre autres gardiens.

Le Service correctionnel avait conclu le mois dernier que l'envoi d'une équipe anti-émeute formée de femmes aurait été préférable, mais avait considéré que l'équipe masculine avait fait son travail de façon professionnelle.

Dans son rapport, M. Stewart s'interroge sur la pertinence d'envoyer une équipe masculine dans une prison de femmes, et se demande s'il était même seulement nécessaire de dépêcher l'anti-émeute.

Il s'est plutôt agi, selon lui, d'un cas d'usage excessif de la force, « sans conteste dégradant et déshumanisant pour les femmes impliquées ».

Le rapport poursuit en disant que la décision d'isoler les femmes pour de longues périodes à la suite de cet incident et de leur refuser les commodités de base sont « indéfendables ». Certaines des actions posées violaient la loi fédérale, ajoute le rapport.

M. Gray a déclaré avoir vu des segments de la vidéo. Il a dit que le commissaire du Service correctionnel John Edwards lui avait recommandé la tenue d'une enquête indépendante pour faire toute la lumière sur cette affaire.

Cité NISSAN No 1

NO 1 AU PAYS POUR LES 9 DERNIÈRES ANNÉES
3500, JEAN-TALON O. Tél.: (514) 739-3175

Si vous l'appréciez - Achetez-la! • Si elle se déprécie - Louez-la!

<p>NISSAN MAXIMA GXE 1994, auto., 20 900 km, couleur: bleu, tout équipée A/C, 3 autres en inventaire, balance de garantie, auto neuve, AM/FM cass. (514) 739-3175.</p> <p>POUR SEULEMENT 409 \$ PAR MOIS*</p> <p><small>* Location de 24 mois plus taxes, paiement initial de 2 900 \$ plus taxes ou échange équivalent. Valeur résiduelle garantie, allocation de 24 000 km par année.</small></p>	<p>NISSAN ALTIMA GXE 1994, auto., choix de couleurs, tout équipée. A/C, choix de 4, balance de garantie auto neuve, AM/FM cass. (514) 739-3175.</p> <p>POUR SEULEMENT 269 \$ PAR MOIS*</p> <p><small>* Location de 24 mois plus taxes, paiement initial de 2 900 \$ plus taxes ou échange équivalent. Valeur résiduelle garantie, allocation de 24 000 km par année.</small></p>	<p>NISSAN SENTRA XE 1994, automatique, choix de couleurs, 2 portes, rég. vitesse, volant incl., bal. garantie, auto neuve, choix de 10, radio AM/FM cass. (514) 739-3175.</p> <p>POUR SEULEMENT 209 \$ PAR MOIS*</p> <p><small>* Location de 24 mois plus taxes, paiement initial de 2 900 \$ plus taxes ou échange équivalent. Valeur résiduelle garantie, allocation de 24 000 km par année.</small></p>
---	--	--

Pile?

Ford Contour GL 95
295 \$* par mois

Location-bail de 24 mois

Moteur Zetec 4 cylindres 16 soupapes • Deux sacs gonflables • Climatiseur • Filtre MicronAir

Pour tout renseignement, 1 800 561-FORD

PROGRAMME POUR DIPLÔMÉS: Certificat rabais de 750 \$ valable pour tous les modèles neufs de voitures et de camionnettes Ford et Mercury. Voyez votre concessionnaire pour les détails.

Chez vos concessionnaires Ford du Québec

ENCORE PLUS POUR VOUS!

* LES MENSUALITÉS DE LA LOCATION S'APPLIQUENT À LA FORD CONTOUR GL 1995 AVEC GROUPE D'ÉQUIPEMENTS PRÉFÉRÉS 331A. REMISES FORD INCLUSES DANS LES MENSUALITÉS DE 295 \$, LESQUELLES S'APPLIQUENT EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION DE 24 MOIS. DÉPÔT INITIAL REMBOURSABLE DE 350 \$, VÉSEMENT INITIAL DE 1750 \$ ET PREMIÈRE MENSUALITÉ EXIGÉE. TRANSPORT, IMMATRICULATION, ASSURANCES ET TAXES APPLICABLES EN SUS. AU TERME DE 24 MOIS, VOUS POUVEZ SOIT RETOURNER LA VOITURE, SOIT EN DEVENIR PROPRIÉTAIRE MOYENNANT UNE SOMME SUPPLÉMENTAIRE DE 11 580,24 \$ OFFERT UNIQUEMENT AUX PARTICULIERS SUR APPROBATION DE CREDIT. DES FRAIS DE 0,06 \$ DU KILOMÈTRE, APRÈS 50 000 KILOMÈTRES ET D'AUTRES CONDITIONS S'APPLIQUENT. LE CONCESSIONNAIRE PEUT LOUER À PRIX MOINDRE. VOYEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE POUR TOUTES LES DÉTAILS. ÉCONOMISEZ JUSQU'À 700 \$ DE REMISE PAR AN, SOIT 3 500 \$ EN TOUT, AVEC LA CARTE CIBC FORD VISA, ET JUSQU'À 1 400 \$ PAR ANNÉE OU 7 000 \$ EN TOUT, AVEC LA CARTE CIBC FORD VISA OR, APPLICABLE À L'ACHAT OU À LA LOCATION D'UN VÉHICULE NEUF FORD, MERCURY OU LINCOLN. CERTAINES CONDITIONS, AINSI QUE DES FRAIS ANNUELS, S'APPLIQUENT À L'ÉMISSION DE LA CARTE. RENSEIGNEZ-VOUS SUR CE PROGRAMME CIBC ET FORD DU CANADA, TITULAIRES DE LA LICENCE DE CETTE MARQUE. * CERTAINES EXCEPTIONS S'APPLIQUENT À LA GARANTIE PARE-CHOC À PARE-CHOC.

L'avocat Gordon Prieur accusé de menaces et de voies de fait

ÉRIC CLÉMENT

■ L'avocat montréalais Gordon Prieur, à propos de qui le Barreau du Québec a ouvert une enquête, a été accusé la semaine dernière à Montréal de voies de fait et de menaces après avoir brandi une fausse arme contre un homme.

L'homme agressé fait partie de ces dizaines de personnes qui disent avoir été flouées par la société d'investissement First Nation Investors Group of Gee Wah Tin (FNIG) ou par Me Prieur lui-même, dans une affaire actuellement sous enquête à la police de la CUM et dont *La Presse* a fait état dans ses pages il y a quelques semaines.

L'homme avait été approché par un courtier du nom de Ho Quan en novembre pour contracter une hypothèque sur un immeuble pour lequel il avait fait une offre d'achat. Comme pour les autres personnes qui ont contacté *La Presse* et la police, il avait été avisé que son prêt (à un taux inférieur de deux points à ceux proposés par les banques à charte) était accordé mais qu'il fallait qu'il donne une certaine somme d'argent, « pour prouver sa bonne foi ».

« Ils m'ont demandé 40 000 \$

mais j'ai refusé, et, après avoir marchandé, nous sommes arrivés à 10 000 \$, explique-t-il. J'ai versé l'argent sur le compte en fiducie de Me Prieur car je savais qu'il ne pourrait pas toucher cet argent. Ils m'ont fait attendre pendant deux mois. Quand le temps est venu de signer, le grand boss Denis Ouellet ne venait pas. »

Fatigué d'attendre, l'homme a décidé d'aller voir Gordon Prieur dans ses bureaux du 245, rue Saint-Jacques Ouest. Il lui a réclamé son argent et a rempli des papiers pour ce faire. Le lendemain, le 13 février, il retourne pour récupérer ses 10 000 dollars.

« Quand je lui ai demandé mon argent, il a ouvert son tiroir et pris un revolver. Il l'a chargé en face de moi et il m'a dit « si tu ne t'en vas pas, je te descends ». Je lui ai dit « alors comme ça, non seulement il faut que je vienne chercher mon argent mais en plus tu veux me tuer. Dans ce cas, si tu veux me tuer, tue-moi, mais tu vas passer la fin de ta vie en prison ».

Alertant non sans mal la police, l'homme a fait arrêter l'avocat qui a été accusé, le lendemain, de voies de fait, de possession d'une imitation d'ar-

me et d'avoir fait des menaces de mort. Lors de l'affaire Fabrikant, l'avocat Gordon Prieur avait été présenté comme « spécialiste des questions de possession d'armes »...

Depuis l'agression dont il a été victime, l'homme a peur pour sa sécurité et celle de ses enfants, d'autant qu'il sait que d'autres personnes ont déjà reçu des menaces dans le cadre de ces prêts hypothécaires présumément jamais accordés. Il dit avoir été contacté par un homme se présentant comme étant M. Kinh Luan Ho Quan, de Ho Quan et Associés, du 4480, Côte de Liesse, à Mont-Royal.

« Il a l'air d'une sainte nitouche mais c'est lui qui a monté tout mon dossier, explique-t-il. Mon notaire avait tellement confiance qu'il a également demandé un prêt de 150 000 \$ et il a versé 4 000 \$. Le plus grave, c'est que des gens continuent d'être volés par ces gens-là. Même le policier Lucien Doucet de la police de la CUM m'a dit qu'il ne pouvait rien faire. Alors ils continuent. Je vous dis que si c'était en Europe, tout ce beau monde serait déjà sous les verrous. »

L'enquête préliminaire de Me Prieur aura lieu au palais de justice de Montréal le 20 mars.

AVIS PUBLIC

Veillez prendre note que la Commission de Laval sur l'avenir du Québec a apporté des changements concernant son itinéraire du 23, 25 et 26 février 1995 :

LAVAL
Le jeudi 23 février 13 h 30 à 18 h Pavillon du Bois Papineau
3235, boul. Saint-Martin Est
Laval

LAVAL
Le samedi 25 février 9 h 30 à 18 h Sheraton Inn Laval
(salle Duvernay)
2440, Autoroute
des Laurentides
Laval

LAVAL
Le dimanche 26 février 9 h 30 à 18 h Sheraton Inn Laval
(salle Duvernay)
2440, Autoroute
des Laurentides
Laval

Avis publié par la secrétaire de la Commission de Laval sur l'avenir du Québec.

Lorraine Tellier-Cohen
Secrétaire

Québec

ITHQ

INSTITUT
DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE
DU QUÉBEC

Le personnel et les élèves de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec offrent leurs plus sincères félicitations à CAROLINE McCANN, élève de l'ITHQ en cuisine évolutive pour hôtels et restaurants, qui vient d'être nommée apprentie cuisinière de l'année 1995 au Québec dans le cadre du prestigieux Concours national des apprentis cuisiniers. Quatre diplômés de l'ITHQ ont déjà remporté cet honneur : deux d'entre eux ont également reçu le titre d'apprenti cuisinier de l'année au Canada.



CAROLINE McCANN
APPRENTIE CUISINIÈRE
DE L'ANNÉE 1995 AU QUÉBEC

Il s'agit de YANNICK OUELLET, apprenti cuisinier de l'année 1994 au Québec, PIERRE TÊTREAULT, apprenti cuisinier de l'année 1993 au Québec, JOSÉE ROBITAILLE, apprentie cuisinière de l'année 1991 au Québec et au Canada, MARIE-JOSÉE BENOIT, apprentie cuisinière de l'année 1990 au Québec et au Canada.

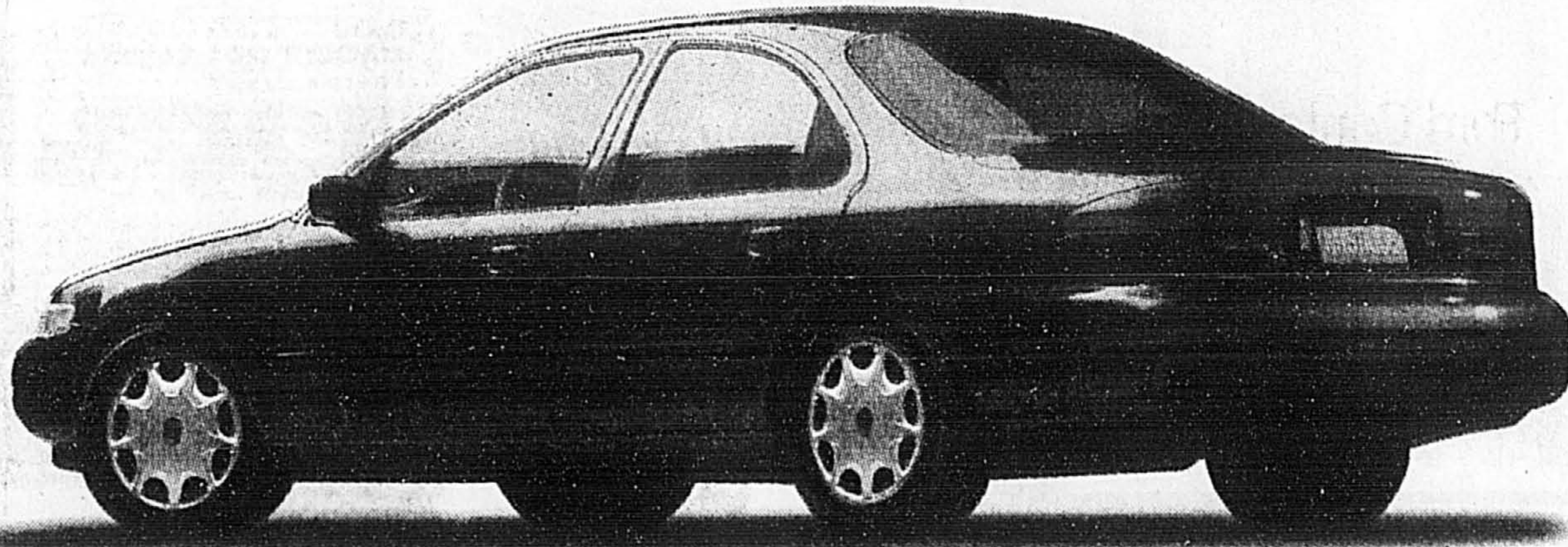
Caroline McCann sera en lice pour l'obtention du titre d'apprenti cuisinier de l'année 1995 au Canada lors des compétitions finales qui auront lieu en mai-juin à Calgary. Nous lui souhaitons la meilleure des chances.

Ou face?

Mercury Mystique GS 95

295 \$*
par mois

Location-bail de 24 mois



Moteur Zetec 4 cylindres 16 soupapes • Deux sacs gonflables • Climatiseur • Filtre MicronAir



36 GARANTIE
sans choix à pare-choix
60 SANS FRANCHISE

ASSISTANCE
ROUTIÈRE

Pour tout renseignement,
1 800 561-FORD



PROGRAMME POUR DIPLOMÉS: Certificat rabais de 750 \$ valable pour tous les modèles neufs de voitures et de camionnettes Ford et Mercury. Voyez votre concessionnaire pour les détails.

Chez vos concessionnaires Ford du Québec

ENCORE PLUS POUR VOUS!

Fin le « hijab » pour les profs non musulmanes

FRANCOIS BERGER

Les enseignantes chrétiennes de l'École musulmane de Montréal ne sont plus obligées de porter le voile islamique (hijab), comme l'exigeait cet établissement depuis sa création il y a dix ans.

La direction de l'école privée, située dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, a rendu facultatif le port du hijab pour ses enseignantes non musulmanes, après que la Commission des droits de la personne du Québec eut, la semaine dernière, dénoncé comme contraire à la Charte des droits l'obligation faite aux enseignantes non musulmanes de le porter.

Les six enseignantes chrétiennes, parmi les 20 professeurs de l'école, ont toutes enlevé le voile, a confirmé hier le directeur de l'institution, M. Ridwan Yusuf.

La controverse entourant le port du hijab à l'école a suscité un « malentendu » que l'École musulmane a voulu dissiper en rendant ce vêtement « optionnel » (facultatif) pour ses enseignantes non musulmanes, explique une directive de M. Yusuf émise au lendemain de la publication de l'avis de la Commission des droits.

Cependant, a précisé le directeur, les enseignantes musulmanes ainsi que les élèves de l'école n'ont, pour leur part, pas le choix et sont toujours tenues de porter le hijab. « Autrement, notre école ne serait pas différente des autres », a dit M. Yusuf.

La règle vestimentaire imposant le hijab a été édictée par la direction et le comité de parents afin de créer à l'École musulmane un « véritable environnement islamique », a expliqué M. Yusuf. L'école accueille 250 élèves au primaire et au secondaire.

La Commission des droits avait d'autre part souligné que l'École musulmane peut légalement, si elle le décide, n'embaucher que des enseignants musulmans, étant donné son caractère confessionnel. Mais elle ne peut imposer, dans son contrat d'emploi, une tenue vestimentaire associée à l'islam à des professeurs d'une autre religion.

La Commission s'était par ailleurs prononcée contre l'interdiction du hijab dans les écoles publiques, après qu'une élève de l'école secondaire Louis-Riel, dans l'est de Montréal, eut été expulsée parce qu'elle portait le voile à la rentrée des classes, en septembre dernier. Selon la Commission, on doit autoriser le port du hijab à l'école afin de respecter la liberté religieuse et de conscience garantie dans la Charte de droits.

De même, selon la Commission, on ne peut obliger une élève d'une école publique à porter le voile contre son gré. C'est ce dernier principe que l'organisme a appliqué dans le cas des enseignantes chrétiennes de l'École musulmane de Montréal.

Plainte contre une garderie pour discrimination envers une séropositive

CAROLE THIBAUDEAU

La mère de la petite Jessica Dos Santos a déposé une plainte pour discrimination devant la Commission des droits de la personne, à la suite du refus de la garderie Les petits lutins, à Côte-Saint-Paul, d'accueillir sa fillette qui est séropositive.

La Commission poursuit présentement son enquête sur ce litige. Après quoi, elle pourra se proposer comme médiateur.

« Le processus peut demander six à huit mois », affirme M. Robert Sylvestre, agent d'information à la Commission.

Si on juge qu'il y a vraiment eu discrimination et si les mesures de redressement proposées par la Commission sont refusées, alors on peut prendre la décision de porter la cause devant le tribunal.

La Commission représente alors la plaignante.

Jessica n'a pas encore deux ans et la garderie Les petits lutins, qu'elle a fréquentée durant trois semaines, l'a expulsée le 7 février 1994.

En quête d'une garderie Sa mère qui l'élève seule, Marie-Helena, 31 ans, bénéficiaire de l'aide sociale, est séropositive depuis cinq ans. Elle a déjà une autre fille de huit ans, en plus de Jessica.

Depuis un an, elle cherche une garderie qui veuille bien prendre sa cadette trois jours par semaine, histoire de respirer un peu.

Toutes les garderies approchées refusant d'accepter sa fille, la mère de Jessica a approché Les petits lutins sans parler de sa maladie. Mais comme Jessica doit prendre de l'AZT toutes les six heures, la directrice a vite découvert le pot-aux-roses.

Un groupe de travail pour le comité provincial des maladies infectieuses en milieu de garde, dirigé par le docteur Diane Lambert, doit faire des recommandations concernant les enfants séropositifs en garderie.

6.9% ACCORD 95

298\$* / PAR MOIS

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS!



Modèle CD551

HAMEL
HONDA

130, RUE DUBOIS
ST-EUSTACHE
(voie de service de la 640)
491-0440 Mt: 875-1919

OUVERT
DU LUNDI
AU VENDREDI
JUSQU'À 21 H

VENEZ ESSAYER
LA NOUVELLE
ODYSSEY 95

500\$ DE + POUR VOTRE ÉCHANGE TOUTES MARQUES ACCEPTÉES

* Bail 48 mois, taxes en sus, comptant ou échange 2000\$. 24 000 km inclus annuellement. ** 12 1ers mois d'un financement de 60 mois.

BOUTIQUE DE SKI SIREN

SPÉCIALISTE DU SKI DE FOND

- Bottes SALOMON - ALPINA
- Skis FISHER - ATOMIC - ELAN
- Vêtements LOUIS GARAND - AUDVIK HELLEY HANSEN

30 à 45% de rabais*

+ 5% de rabais* additionnel avec coupon

*Offres valides jusqu'au 11 mars 95

6131, rue Sherbrooke Ouest
Tél: 482-2734
2166091.514-2

Limite: 1 coupon par client

La RELÂCHE

sports experts

sports experts

sports experts

sports experts

SKIS ALPINS

ROSSIGNOL 3XT pour adulte
Prix cour. 199,99
99⁹⁹ ^{100\$ de rabais}

KASTLE CX Ultra ou HEAD Radial ou KASTLE CX Argon
Votre choix
Prix cour. 229,99
139⁹⁹ ^{90\$ de rabais}

KASTLE Ultra UCXT
Prix cour. 269,99
179⁹⁹ ^{90\$ de rabais}

ROSSIGNOL DV5
Prix cour. 299,99
199⁹⁹ ^{100\$ de rabais}

KASTLE CX07 ou KASTLE Reactor
Votre choix
Prix cour. 229,99
139⁹⁹ ^{90\$ de rabais}

HEAD MT10
Prix cour. 279,99
179⁹⁹ ^{100\$ de rabais}

NORDICA CFX
Prix cour. 149,99
79⁹⁹ ^{70\$ de rabais}

NORDICA Syntech 6.9
Prix cour. 329,99
199⁹⁹ ^{130\$ de rabais}

NORDICA Vertech VX pour homme et femme
Prix cour. 249,99
149⁹⁹ ^{100\$ de rabais}

SALOMON Optima Exp 6.1 pour homme
Prix cour. 319,99
199⁹⁹ ^{120\$ de rabais}

SALOMON Evolution 6.1
Prix cour. 249,99
159⁹⁹ ^{90\$ de rabais}

SALOMON Evolution 8.1
Prix cour. 369,99
249⁹⁹ ^{120\$ de rabais}

NORDICA TC4
Prix cour. 189,99
129⁹⁹ ^{60\$ de rabais}

BOTTES DE SKI ALPIN



SALOMON

Jusqu'à **50%** de rabais sur l'équipement de ski



30 à 70%

de rabais sur tout le vêtement de ski (ensemble, blouson et pantalon)

SKIS DE FOND

KAHRU System pour adulte
Prix cour. 89,99
69⁹⁹ ^{20\$ de rabais}

HOCKEY

Jusqu'à **40%** de rabais sur tous les patins

DAUUST 301 Legend
Prix cour. 219,99
129⁹⁹ ^{90\$ de rabais}

DAUUST

30% de rabais sur l'équipement de hockey (pantalon, gants, jambières, épaulières et coudes)

ACCESSOIRES

20% de rabais sur tous les accessoires de ski alpin

20 à 50% de rabais sur les tuques, foulards, gants et mitaines

Sélection de lunettes de ski, double lentille, UVEK, SMITH, CARRERA et CEBE jusqu'à 44,99 Au bas prix de **19⁹⁹**

LES EXPERTS À L'ORIGINE DES EXPLOITS

sports experts

Bellefleur
185, boul. 1617, boul. Périgny
558-0561

Chambly
467-7201

Boucherville
463-3452

Proménades
655-6003

Brasard
Mail Champlain
671-7275

St-Jean-sur-Richelieu
Le Carrefour
Richelieu
348-0937

Sorel
Proménades de Sorel
746-1213

Valleyfield
277, rue Victoria
377-9000

Châteauguay
298, boul. d'Anjou
699-3839

Anjou
Les Galeries d'Anjou
354-2995

7201, boul. les Galeries d'Anjou
353-9000

Place Versailles
355-2330

Mélanneuve
2951, rue Sherbrooke E.
522-5108

La Salle
Carrefour Angrignon
365-1286

St-Laurent
la Place Vertu
745-3202

Ville Mont-Royal
Centre Rockland
735-4751

Montréal centre-ville
930, rue Ste-Catherine O.
661-2558

Centre Laval
686-1914

Pointe-Claire
Centre d'échats Fairview
694-8181

Joliette
50, rue Gauthier Nord
756-1645

Repentigny
Les Galeries Rive-Nord
581-3220

Laval
Carrefour Laval
682-0032

Centre Duvernay
661-2558

Centre Laval
688-1021

Beauport
Galeries des Mille-Isles
437-1933

St-Eustache
200, boul. Arthur-Sauvé
472-5485

St-Jérôme
Carrefour du Nord
432-9400

St-Sauveur
Les Galeries des Monts
227-4617

Ste-Adèle
Proménades
229-2812

Terrebonne
Les Galeries Terrebonne
471-3668

Les prix sont en vigueur jusqu'à épuisement de la marchandise ou jusqu'à la fermeture le dimanche 5 mars 1995. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Tous les articles, couleurs ou grandeurs ne sont pas nécessairement disponibles dans tous nos magasins.

Américain rapatrié pour un meurtre commis il y a 18 ans à Montréal

MARCEL LAROCHE

Un Américain a finalement été rapatrié au Canada le week-end dernier pour y être formellement inculpé d'un assassinat perpétré au Québec, il y a près de 18 ans.

Ramené vendredi soir en sol québécois, John Mathew Mason, alias John Rozzano, a brièvement comparu samedi après-midi devant un juge de la Cour du Québec, à Montréal, pour répondre du meurtre prémédité de Gerald Lambert.

Au terme de cette comparution qui n'a duré qu'une minute, le juge Bernard Grenier a convenu avec les deux procureurs, Me Julie Drolet pour la poursuite et Me Pierre-André Quévillon en

défense, de fixer à vendredi prochain l'enquête préliminaire de l'Américain de 35 ans.

Mason, qui habite San Francisco, avait grandement étonné les policiers californiens, à la fin du mois de janvier dernier, en avouant le meurtre du Québécois Gerald Lambert.

Lambert, un infirmier en chômage de 25 ans, avait été retrouvé sans vie le 19 octobre 1977 dans le salon de son trois pièces et demie, au sous-sol d'un immeuble à logements du 9895, rue Bruchési, dans le nord-est de Montréal. La victime était ligotée et bâillonnée, et son corps, en état de décomposition avancée, portait des marques de coupe.

Croyant que Lambert avait été tué lors d'un vol à son appartement, les policiers des homicides de la CUM avaient plus tard écarté cette hypothèse pour retenir celle d'un meurtre relié à une affaire de meurtres.

Dans le cadre de leurs recherches pour élucider cet assassinat, les enquêteurs de la CUM avaient même retracé et interrogé John Mathew Mason, un jeune touriste américain âgé à l'époque de 18 ans. Mason avait par la suite été relâché, les policiers montréalais n'ayant pas suffisamment de preuves pour l'inculper du meurtre de Lambert.

En janvier dernier, alors qu'il ne faisait l'objet d'aucune enquê-



L'Américain John Mathew Mason, 35 ans.

te policière, John Mathew Mason s'est présenté à un poste de police de San Francisco pour raconter le meurtre de Lambert, qu'il avait connu lors de vacances passées à Montréal.

Après avoir complété toutes les procédures judiciaires entre les États-Unis et le Canada, les sergents-détectives Guy Préfontaine et Roger Pilon, de la section des homicides de la CUM, sont allés cueillir le prévenu la semaine dernière en Californie.

Policier de Chambly réintégré

Le conseil municipal de Chambly a approuvé hier à l'unanimité la réintégration de l'agent Yvon Guérin au sein du service de police de Chambly. Par contre, le policier ne pourra pas toucher son salaire de façon rétroactive pour sa période de suspension administrative du 2 septembre au 9 février, à la suite de l'opération Brigade de la Sûreté du Québec.

M. Guérin a été libéré le 9 février, à Longueuil, par le juge Robert Sansfaçon, d'accusations de complot et de trafic de stéroïdes.

Les deux décisions du conseil municipal ont fait suite aux recommandations de Pierre Trudeau, directeur intérimaire de la police de Chambly.

Après s'être penché sur le cas d'Yvon Guérin, Pierre Trudeau devra maintenant examiner les dossiers des quatre autres policiers de Chambly également suspendus (avec solde, contrairement à M. Guérin) en septembre dernier. Il s'agit de Michel Valériote, Gary Massicot, Denis Boucher et Marc Laurin.

Le «faux médecin» de LaSalle non responsable

VVES BOISVERT

Lynn Bernier, cette femme de 35 ans qui se faisait passer pour un médecin, a été déclarée « non responsable pour cause de troubles mentaux », hier, et donc acquittée de toutes les accusations qui pesaient contre elle.

Bernier, une ancienne secrétaire médicale, avait réussi (assez facilement) à bernier le CLSC-LaSalle, qui lui avait donné la permission de faire des visites à domicile auprès de personnes âgées, l'automne dernier.

Dans presque tous les cas, Bernier n'a fait que renouveler les prescriptions de médicaments que prenaient ces personnes. Dans un cas, elle a prescrit un médicament différent mais équivalent.

Selon l'enquête du Collège des médecins, personne n'a subi de dommages ou d'inconvénients à la suite de cette supercherie.

Bernier, qui était accusée de faux et d'usage de faux, souffre de maniaque-dépression, a expliqué son avocat, Me Pauline Bouchard.

L'accusée a été placée sous examen psychiatrique pour 15 jours après sa comparution, il y a deux semaines. L'examen psychiatrique a convaincu la Couronne de recommander l'acquittement de l'accusée.

Bernier consomme du lithium depuis plusieurs années, mais à cause des troubles digestifs qu'occasionne ce médicament, son organisme ne l'absorbait plus. La juge Louise Provost, de la Cour du Québec, a accepté la recommandation commune de la Couronne et de la défense, et déclaré Bernier « non responsable » des crimes qui lui étaient reprochés, ce qui équivalait à un acquittement.

Lynn Bernier a été confiée aux soins de l'hôpital Douglas pour 45 jours, après quoi son statut sera réévalué.

« Elle comprend très bien ce qui se passe maintenant et sa famille s'occupe d'elle », a précisé Me Bouchard.

Camionneur traumatisé par Photo-Police

La famille d'un camionneur du Lac Saint-Jean a été traumatisée en lisant le Photo-Police du 14 octobre 1994.

Dans la section « personnes recherchées » de l'hebdomadaire à sensation, une certaine « Caroline » disait être à la recherche du camionneur en question... pour lui présenter son enfant de six ans.

La lettre, qui nommait le camionneur, révélait par ailleurs que l'ainé de la famille du camionneur était adopté, ce que peu de personnes savaient dans l'entourage de l'adolescent.

Affirmant que le contenu de cette lettre est mensonger et de toute manière dépourvu d'intérêt public, la famille réclame des Publications Photo-Police inc. la somme de 185 000 \$.

Le camionneur déclare avoir tenté de retracer l'auteur (ou l'auteure?) de la lettre (qui demandait de la joindre dans un relais pour camionneurs), mais sans succès. Photo-Police n'avait aucune information sur la personne qui avait écrit cette lettre, pas même son nom de famille.

L'homme se dit « humilié et bouleversé », tout comme sa femme, bien connue au village où ils habitent.

Lui-même réclame 100 000 \$ pour atteinte à sa vie privée et à sa réputation, et 25 000 \$ pour « dommages exemplaires ». Sa femme demande 30 000 \$ et son fils 30 000 \$ pour atteinte à leur vie privée.

RECOMMANDÉES PAR L'APA+

À CES PRIX-LÀ, TOUT LE MONDE DEVRAIT ROULER EN TOYOTA.

TERCEL 1995
10 998\$*



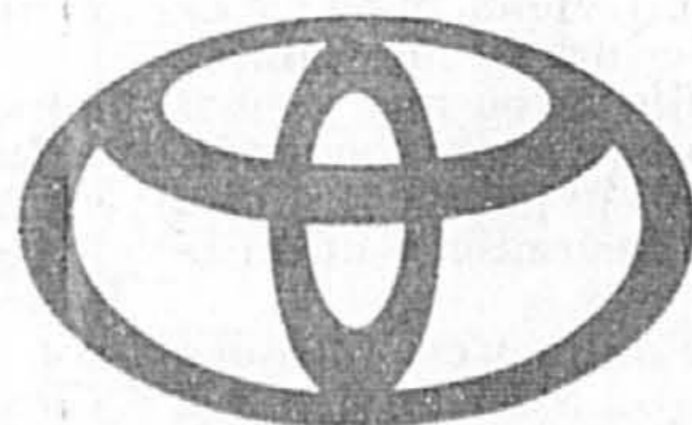
COROLLA 1995
226\$ par mois/48mois**

CAMRY 1995
326\$ par mois/48mois**



Photos pour fin d'illustration seulement. Offres valables jusqu'au 28 février 1995. Le nombre de voitures est limité. Voyez votre concessionnaire Toyota pour tous les détails. * Modèle EL55DK-AA. Taxes, transport et préparation en sus. ** Programme de location à long terme Solution Toyota basé sur les modèles Corolla 1995 AED4BM-XA et Camry 1995 SK11EM-AA. Bail de 48 mois avec option d'achat. Pour la Corolla : comptant de 1 200 \$ (taxes en sus). Coût total du bail 12 372 \$. Premier versement de 226,00 \$ + 15,82 \$ (TPS) + 15,72 \$ (TVQ), soit 257,54 \$ et dépôt de sécurité. Pour la Camry : comptant de 2 325 \$ (taxes en sus). Coût total du bail 17 866 \$. Premier versement de 326,00 \$ + 22,82 \$ (TPS) + 22,67 \$ (TVQ), soit 371,49 \$ et dépôt de sécurité. Baux de 24 et 36 mois aussi offerts sur approbation de Toyota Crédit Canada Inc. Montants fixés en fonction d'un maximum de 96 000 km. 7 c par kilomètre supplémentaire pour la Corolla; 10 c pour la Camry. Le concessionnaire peut offrir un bail à prix moindre. Frais de transport et de préparation (600 \$ maximum), d'immatriculation, d'assurance et taxes en sus. † Source : Roulez sans vous faire rouler, le magazine de l'association pour la protection des automobilistes, édition hiver 1995.

Votre concessionnaire



TOYOTA

T U M ' É P A T E R A S T O U J O U R S !

VOTRE CONCESSIONNAIRE

BOUCHERVILLE Toyota Duval 655-2550	CHATEAUGUAY Châteauguay Toyota 693-1203	GRANDY Estrie Toyota 378-8044	LAVAL Chaudière Toyota 687-2634	MONT-LAURIER Claude Auto 623-3511	MONTREAL Lexus Toyota Gabriel 748-7777	REPENTIGNY Repentigny Toyota 881-3540	ST-JEAN Dery Toyota 359-9030	STE-THERESE Blainville Toyota 435-3035	TERREBONNE Automobiles L.G. Levesque 471-4117	VERDUN Woodland Toyota 751-3444
BROSSARD Brossard Toyota 445-0577	COWANSVILLE Cowansville Toyota 263-8888	JOLIETTE Joliette Toyota 759-3449	LAVAL Vimont Lexus Toyota 668-2710	MONTREAL Alex Toyota 376-9191	MONTREAL Toyota Centre-Ville 935-6354	RICHMOND Toyota Richmond 826-5923	ST-JEROME Toyota St-Jérôme 438-1255	SHAWNIGAN Maunice Toyota 539-8393	TROIS-RIVIERES Trois-Rivières Toyota 374-5323	VICTORIAVILLE Toyota Victoriaville 758-8235
CANDIAC Candiac Toyota 659-6511	DRUMMONDVILLE Toyota Drummondville 477-1777	LACHINE Soreil Lexus Toyota 634-1174	LONGUEUIL Longueuil Toyota 674-7474	MONTREAL Chasse Toyota 527-3411	MONTREAL Toyota Pte IX 329-0909	ST-EUSTACHE Toyota St-Eustache 473-1872	ST-LEONARD St-Leonard Toyota 252-1373	SHERBROOKE Relais Toyota 563-6922	VALLEYFIELD G. Gouillard Automobiles 373-0850	
CHAMBLY Chambly Toyota 658-4334		LACHUTE Lachute Toyota 562-6662	MAGOG Toyota Magog 843-9883	MONTREAL Houle Toyota 351-5010	POINTE-CLAIRE Fairview Toyota 694-1510	ST-HYACINTHE Angers Toyota 774-9191	STE-AGATHE Toyota A Ste- Agathe 325-1044	SOREL Automobiles Pierre Lefebvre 742-4596		





Sonia Benezra Et elle chante !

ALAIN BRUNET

Le premier album de l'animatrice Sonia Benezra sera « romantique, riche, sensuel », si l'on s'en tient aux dires du patron des Productions Internationales Yves Tremblay, nul autre que... Yves Tremblay.

« Sonia, qui rêvait de s'exprimer à travers la chanson depuis déjà plusieurs années, ne pouvait croire que son rêve deviendrait réalité ; elle décide de faire le grand saut dans une carrière adjacente à celle qu'elle poursuit présentement », dit le communiqué promotionnel véhiculant la nouvelle.

Et comment Sonia Benezra compte-t-elle « sauter dans cette carrière », au juste ? « Nous avons longuement réfléchi au positionnement de Sonia parmi les chanteuses québécoises », explique Yves Tremblay.

« D'un côté, on a Kathleen, Julie Masse et de l'autre, il y a Céline Dion. Dans le milieu, il n'y a rien. C'est sûr que Sonia chantera sa vie de tout son cœur, avec son bagage et son expérience. Avec elle, *what you see is what you get*. Sonia est vraiment comme ça dans la vie, c'est une naturelle. »

Réalisé par le claviériste Saby Buccella, un musicien montréalais, le premier album de Benezra sera lancé au début du mois de mai. Un an et demi aura été nécessaire à la confection de l'œuvre, dit-on chez les Productions Internationales Yves Tremblay. On apprend en outre que Jean-Pierre Lareau, président de la firme Farouche (réseau de 350 boutiques), « ébloui par la voix de Sonia », contribuera à la mise en marché de l'album.

Télévision

Les téléfilms font place aux miniséries



LOUISE COUSINEAU

Vous vous souvenez sans doute de *T'es belle Jeanne*, ce beau téléfilm dans lequel Marie Tifo retrouvait le goût de vivre après un accident l'ayant laissée paraplégique. Ou de *L'Homme de rêve*, où Rita Lafontaine, femme de ménage abandonnée par la vie, vivait une grande histoire d'amour qui la laissait brisée.

Robert Ménard a produit et réalisé ces deux téléfilms sur des scénarios de sa femme Claire Wojas. Il avait même formé le groupe TVFA qui a produit 28 téléfilms en sept ans, d'abord pour Radio-Québec, ensuite pour Radio-Canada.

Ces 28 téléfilms ont été vendus à travers le monde et, chose rare chez nous, ont fait des profits. Mais voilà que TVFA n'existe plus : le marché ici en commandait de moins en moins. Pourtant, raconte M. Ménard, l'entreprise entraînait quatre millions de dollars par an de production.

Bien sûr, Radio-Canada commande en

core un téléfilm par ci par là — le couple Ménard-Wojas en présente d'ailleurs un dimanche prochain, *La Beauté des femmes* — mais pas assez pour maintenir la compagnie TVFA car l'an prochain il n'y en aura qu'un ou deux.

Depuis le succès de public de *Miséricorde* à Quatre Saisons, Radio-Canada a décidé que les miniséries de quatre ou cinq heures en deux épisodes attireraient plus facilement de gros auditoires. Les téléfilms sont plus difficiles à vendre au public. L'automne dernier, une oeuvre de Jean Beaudin sur une mère de famille survoltée a attiré trois fois moins d'autoire que le film américain *Rock'n'Nonnes* présenté au réseau TVA.

Pour un cinéaste, le téléfilm est moins huppé qu'un film fait pour les salles de cinéma, et il commande un budget bien plus petit : un million contre trois millions et demi pour un film cinéma. Mais ces oeuvres restent tout de même personnelles. Robert Ménard constate que de plus en plus de téléfilms sont fait en coproduction, avec la France notamment, comme la série présentée actuellement à Super Écran dans laquelle on retrouve des oeuvres de Gilles Carle.

« Mais je n'aimerais pas que l'autoroute soit juste vers la France », dit Robert Ménard.

Car coproduction signifie aussi qu'un des acteurs principaux doit venir de l'autre pays. Ce qui oblige les scénaristes à des contorsions parfois bizarres : rappelez-vous la série *Les Plouffe* dont le personnage principal était un Français. Ou alors la série *L'Or et le papier*, dont les épisodes québécois étaient nettement meilleurs que les français. Plus récemment, la grosse production *Mourir d'amour* présentée à Radio-Québec a été un gros échec. Une Française qui tient un snack-bar en Abitibi, c'est un peu fort en café...

Robert Ménard ne crie pas famine. Il fera sans doute d'autres téléfilms, quoique plus difficilement puisque le marché n'est plus assuré.

Pour l'instant, il se concentre surtout sur une série de 13 heures, *Le Pollock*, qui sera présentée à Radio-Canada. L'histoire du père de sa femme Claire Wojas qui était un immigrant polonais venu s'installer ici.

Mme Wojas écrit bien sûr le scénario, qui sera produit par M. Ménard, qui a l'habitude des séries lourdes, ayant produit la deuxième année de *Scoop*.



Pascale Bussièrès à Berlin

LUC PERREAULT

Même si le dernier film de Patricia Rozema, *When Night Is Falling*, ne figure pas au palmarès du dernier Festival de Berlin où il était inscrit en compétition officielle, l'accueil fut pourtant chaleureux, confiait hier Pascale Bussièrès lors d'un entretien téléphonique avec *La Presse*.

La comédienne montréalaise qui a fait le voyage à Berlin pour accompagner la réalisatrice torontoise indique que le film a obtenu une mention spéciale d'appréciation de la part du public. Lors de la conférence de presse, le 16 février, les questions s'adressaient surtout à la réalisatrice, de préciser l'actrice.

Mais le film qui aborde le thème des relations lesbiennes a piqué la curiosité des journalistes, précise Pascale Bussièrès qui a dû revenir à son hôtel à Berlin lundi après avoir été refoulé à la frontière tchèque faute de visa. La comédienne a décidé de faire un crochet par Prague avant de regagner Montréal.

Grimaldi

Exceptionnellement, la chronique de Francine Grimaldi sera publiée demain.

L'Appât : l'Ours d'Or bientôt à Montréal

HUGUETTE ROBERGE

Comme *L'Appât* de Bertrand Tavernier vient de décrocher l'Ours d'Or (meilleur film) du Festival de Berlin, Alliance Vivafilm, son distributeur, a décidé de profiter des retombées de cette consécration, en le sortant à Montréal, non pas au prochain Festival des films du monde, comme prévu, mais dès le mois prochain.

L'Appât, que la station de radio CFGM a choisi comme son « film du mois », fera l'objet d'une première-gala à l'Impérial le 30 mars (sur invitation seulement), et prendra l'affiche dès le lendemain (31 mars).

Ce film, dont le rôle-titre est interprété par la jeune actrice belge Marie Gillain, qui fut la fille de Depardieu dans *Mon père ce héros*, n'est pas exactement une comédie. L'action tourne autour d'un trio d'adolescents éclatés. Ensemble, ils ont mis au point une astuce pour arnaquer de riches professionnels célibataires bien choisis (hommes d'affaires, avocats etc).

Selon leur scénario, la fille (*L'Appât*) fera mine d'accepter les avances du Monsieur, se rendra à son domicile, et s'arrangera pour que, juste au moment propice, ses deux copains puissent s'y introduire pour le dépouiller, quitte à l'assommer un peu. Mais il arrive parfois que les choses ne tournent pas exactement comme on avait imaginé...



PHOTO ROBERT MAILLOUX LA PRESSE

Quelques milliers de gens se sont massés devant Jim Corcoran hier soir à la station Berré UQAM, dans le cadre du Métro Boulot Show, en pleine heure de pointe et... de gloire !

Il fait « show » dans le métro !

MARIE-CHRISTINE BLAIS
collaboration spéciale

Dès 16 h 30, ils étaient déjà plus de 200 assis devant la scène montée en plein centre névralgique de la station de métro Berré-UQAM pour assister au mini-spectacle de Jim Corcoran et de Laurence Jalbert, dans le cadre du Métro Boulot Show, l'événement de quatre jours organisé conjointement par l'ADISQ, la STCUM et le ministère de la Culture du Québec avec un seul objectif : promouvoir le spectacle québécois là où sont les gens. Si on juge par la soirée d'hier, la formule promet d'être un succès.

Car, de 17 h à 18 h 10, ils ont été environ 3500 à assister attentivement aux deux spectacles, qui son manteau d'hiver sur le bras, qui son bébé sur le dos, qui son sac d'école ou sa mallette au bout du bras. Tous les milieux, tous les âges, tous les goûts, toutes les origines étaient présentes, à l'image de ce « bouillon de cultures » unique qu'est le métro. On ne voyait pas toujours très bien la scène (petite, mais complète avec éclairages et mini-marquise), mais la qualité de la so-

norisation était telle que l'essentiel était préservé : on pouvait chanter !

Un avant-goût

Jim Corcoran a même réussi à faire danser les gens avec *J'ai toujours voulu danser*. Le blond Jim a donné un avant-goût fort apprécié de son prochain spectacle, qui prendra l'affiche du Club Soda les 18, 21 et 22 avril et du Petit-Champain de Québec les 5 et 6 mai. En compagnie du guitariste Claude Côté et du bassiste, il a interprété avec la simplicité qu'on lui connaît sept chansons, dont la brève *Je me tutoie*, *Depuis toi et moi* et... *La tête en gigole* ! La « salle » a beaucoup applaudi.

Vers 17 h 30, Laurence Jalbert a, elle aussi, su faire vibrer ce public hétérogène. Accompagnée de trois, puis de quatre musiciens, elle a notamment chanté *Tes yeux noirs* (qui joue paraît-il en Russie !), *Bella*, *Encore et encore*, mais aussi *Je me souviens encore* (qu'elle dédie à son père) et *Au nom de la raison*. Il y avait quelque chose de profondément émouvant à entendre les célèbres « la la la » qui terminent cette dernière

chanson, repris par des centaines de voix en plein métro, avec juste le « dou dou dou » si typique de la rame de métro qui démarre en arrière-plan...

Malgré la foule, les gens non intéressés par le spectacle ont pu circuler sans problème ni incident entre les guichets, les couloirs et les sorties.

Mais en sera-t-il de même aujourd'hui ? Les invités sont France D'Amour (avec trio acoustique, à 17 h) et Éric Lapointe (en formation électrique, à 17 h 30), deux des vedettes de l'heure qui devraient attirer une foule record ; la circulation des voyageurs sera plus difficile, pensez-y. Lapointe sera accompagné d'une batterie — dommage pour la qualité de la sonorisation. Quelle occasion toutefois pour voir les deux jeunes artistes au milieu de leurs fans, qui n'auront pas besoin cette fois de leur baladeur ou de leur « discman » pour écouter *Obsession* et *Enchaîné* entre deux correspondances.

Peut-être même souriront-ils dans le métro !

La Soirée viennoise à l'OSM: sourire et... routine

CLAUDE GINGRAS

La « Soirée viennoise » 1995 de l'OSM reprend exactement la formule de l'an dernier à pareille date : même chef invité, Julius Rudel, et même soliste, le soprano Gwynne Geyer (tous deux des États-Unis) ; même genre de programme mêlant Mozart à ces héros de la *Gemüthlich-*

keit que sont les Strauss et Straus, Lehár et Korngold ; même empressement, en fin de concert, de la chanteuse puis du chef à donner chacun un rappel.

Portant bien droit et avec élégance ses 73 ans et tournant distraitement les pages de partitions qu'il connaît certainement par cœur, Julius Rudel obtient de l'orchestre des exécutions dont l'ensemble est technique-

ment au point et même inspiré.

J'ai bien dit « l'ensemble ». Le chef n'a pas corrigé certains déséquilibres entre les cuivres et le reste de l'orchestre ; il a même laissé une certaine routine se glisser dans sa direction, comme en témoigne sa lecture bien terne de la fameuse valse du *Beau Danube bleu*.

Très jolie, tout sourire et somptueusement habillée de

rouge, Gwynne Geyer a projeté une voix forte et très juste, bien qu'un peu métallique. Son Mozart manquait d'expression, le reste était plus séduisant. Mais elle a tout chanté devant lutrin. Or, un artiste qui connaît parfaitement son sujet n'a pas besoin de son texte. Son rappel : un air de *Giuditta*, de Lehár. Le rappel de M. Rudel : *Tritsch-Tratsch Polka*, de Johann Strauss.

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL. Chef invité : Julius Rudel. Soliste : Gwynne Geyer, soprano. Hier soir, salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts ; reprise ce soir, 19 h 30 h. Dans le cadre des « Concerts Air Canada ». Une partie du programme est aussi donnée ce matin, 10 h 30, dans le cadre des « Matins symphoniques Métro ».

Programme de musique viennoise : pages d'orchestre et airs d'opéras et d'opérettes, de Mozart, J. Strauss, R. Strauss, O. Straus, Lehár et Korngold.

La traversée de la nuit : comme une bouffée d'espoir

HUGUETTE ROBERGE

Après avoir ému aux larmes plusieurs participants aux récents *Rendez-vous du cinéma québécois*, où il était présenté en première, le film *La Traversée de la nuit* de Jean-Thomas Bédard, dont l'humaniste Albert Jacquard a dit qu'« il fait réfléchir sur l'essentiel », arrive à l'écran du cinéma ONF (métro Berré-Uqam), où il restera à l'affiche jusqu'au 5 mars.

Admirablement filmé, ce document nous fait partager l'intimité de quatre personnages très spéciaux, que rien ne prédisposait à composer la distribution d'un film. Rien, sinon leur expérience commune d'un terrible accident, et leur désir de témoigner de ce qu'ils en ont appris : l'être humain est fragile et rien ne lui est acquis, mais placé dans des situations exceptionnelles, il peut s'adapter remarquablement et aller au-delà de tout

ce qu'il aurait pu imaginer, à la seule condition de conserver l'espoir.

Ils s'appellent Marcel Poulin, Monique Provost, France Geoffroy, Johanne de Montigny. Brutalement, ils ont vu chavirer leur destin, s'écrouler leurs projets d'avenir, et même s'effacer les repères de leur vie quotidienne, pour devenir prisonniers de leurs corps et dépendants des autres. Ils se sont révoltés contre l'injustice de leur état, puis peu à peu, ils se sont apaisés, et ils ont transformé leur colère en énergie, celle dont ils avaient besoin pour se reconstruire une qualité de vie certaine.

S'il est criant de vérité et par moments bouleversant, ce document, que l'auteur a dédié à la mémoire de sa soeur décédée à ses côtés lors d'un accident de la route en mars 1990, est pourtant tout le contraire d'un film triste. On en sort plus fort, plus conscient, en quelque sorte plus vivant.

Monique Provost, 48 ans, est paraplégique depuis 18 ans des suites d'une hémorragie à la moelle épinière survenue à la naissance de son fils Jean-François. Après des années de repli, cette ex-enseignante travaille comme conseillère en intégration auprès de personnes qui, comme elle, sont devenues handicapées à la suite d'un accident. Et visite à l'occasion des détenus, dont le regard s'embue quand elle leur avoue : « Je ne comprenais pas pourquoi ça m'arrivait à moi, qui n'avais rien fait de mal, mais plutôt ce qu'une femme peut faire de mieux : donner la vie ! Et, pardonnez-moi, mais j'en voulais aux gens comme vous qui ont leurs deux jambes pour marcher ! »

La scène où l'on voit son Jean-François, devenu un solide gailard et le grand amour de sa vie (l'autre ayant filé après l'accident), la prendre dans ses bras et la plonger dans le lac où elle

nage, enfin libre, est d'une tendresse qui poigne aux tripes. Après cette baignade, Monique assure à son vieux papa : « La perte de l'usage de mes jambes m'a conduite là où mes jambes ne m'auraient jamais amenée. Aujourd'hui, je peux enfin dire que je suis heureuse. » Et on la croit.

Marcel Poulin s'est retrouvé paraplégique à 35 ans, il y a trois ans, quand son camion a percuté un mur de ciment. Le voici maintenant incapable de conduire, voire de sortir seul de son lit. Son état l'a forcé à quitter sa campagne pour s'installer en ville, près des services adaptés, mais n'a heureusement atteint ni son humour, ni son envie de vivre.

À 17 ans, France Geoffroy, qui rêvait de devenir danseuse, est devenue quadriplégique à la suite d'un plongeon malheureux au bout d'un quai. D'autres se seraient découragés. Pas elle. Armée d'une farouche détermin-

tion, elle se maquille de ses deux mains paralysées. S'appuyant sur chacun de ses progrès, elle ne regarde jamais en arrière. Son retour au cégep représente un pas important dans la réalisation des objectifs qu'elle s'est fixés : vivre seule et gagner sa vie.

La quatrième, Johanne de Montigny, est déjà connue, par son livre autobiographique *Le Crash ou le défi : survivre*, et ses conférences. Après avoir survécu à l'écrasement d'un F-27 en mars 1979, Johanne a mis cinq ans à reconstruire son corps et sa vie. Aujourd'hui, à peu près rétablie et devenue psychologue, elle fréquente quotidiennement la mort, travaillant auprès des malades en phase terminale dans une unité de soins palliatifs et, en pratique privée, auprès de personnes sidéennes ou suicidaires.

La Traversée de la nuit arrive dans le prolongement de la semaine de la prévention du suicide. Comme une bouffée d'espoir.

SPECTACLES

Cinéma

ANNA: 6-18
Cinéma Parallèle: 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
AU COEUR DE LA DÉMENCE
Berré (5): 21 h 40. Carrefour du Nord (6): 19 h, 21 h 30, Châteauguay Encore (4): 21 h 30.

BEFORE SUNRISE
Cinéma Centre-Ville (2): 19 h. Égyptien (2): 14 h, 16 h 30, 19 h 15, 21 h 35, Place Lasalle (9): 21 h 30.
BILLY MADISON
Carrefour Laval (2): Sam., dim., mar., merc.: 13 h 45, 16 h 25, 19 h 05, 21 h 30.

BOYS ON THE SIDE
Angrignon (8): 19 h, 21 h 30. Du Parc (1): Ven., sam.: 19 h 10, 21 h 35; dim., lun., mar., merc.: 14 h 15, 16 h 30, 19 h 15, 21 h 35.

CHÉVALIER DU DÉMON
Brossard (2): 21 h 30. Carrefour du Nord (3): 21 h; sam., dim.: 17 h, 21 h. Carrefour Joliette (4): 21 h 30. Sam., dim.: 15 h 30, 17 h 30.

15, 15 h 10, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 30; ven., lun., merc.: 13 h 45, 16 h 25, 19 h 05, 21 h 30.
FORREST GUMP (V.F.)
Angrignon (3): 19 h, 21 h 35; ven., mar.: 13 h 10, 16 h 25; sam., dim.: 16 h 25, Cinéma Joliette (2): 18 h 45, 21 h 30; sam., dim.: 14 h, 18 h 45, 21 h 30.

HARCELEMENT
Cinéma Châteauguay (2): 21 h 30. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 45. Cinéma Ste-Thérèse (4): 21 h 10. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 30. Langelier (2): 21 h 10. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 30. Omega (2): 19 h, 21 h 30.

HEAVENLY CREATURES
Palace 6 (6): 13 h 25, 19 h 05.
HEAVYWEIGHTS
Angrignon (7): 19 h 20, 21 h 20; ven., sam., dim., mar.: 14 h 20, 16 h 20, Centre Eaton (4): 12 h 15, 14 h 35, 16 h 45, 19 h 05, 21 h 30.

HIGHLANDER 111 (V.F.)
Berré (5): 13 h 15, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30. Carrefour du Nord (3): 19 h; sam., dim.: 13 h 15, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30.

IMAX - PLANÈTE BLEUE ET VIVRE AU SOMMET
Vieux-Port de Montréal. Mar., jeu., sam.: 16 h 45.
IMAX - IMAGINE (3D) et A VOL D'OISEAU
Vieux-Port de Montréal. Mar., jeu., 10 h 15, 12 h 15, 14 h 15, 16 h 15, 18 h 15, 20 h 45; sam.: 11 h 45, 13 h 15, 15 h 15.

INSTINCT DE VENGEANCE
Berré (5): 13 h 15, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30. Boîte à films (2): 19 h, 21 h; sam., dim.: 12 h 45, 15 h 15, 17 h 20.

INTERVIEW WITH THE VAMPIRE
Palace 15: 15 h 30, 21 h 30.
IN THE MOUTH OF MADNESS
Carrefour Laval (4): Sam., dim., mar., merc.: 14 h 10, 16 h 10; ven., lun., jeu.: 19 h 10, 21 h 30.

JERKY BOYS
Palace 6 (6): 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 45.
JEUNE FILLE (LA) ET LA MORT
Carrefour Joliette (3): 19 h 15, 21 h 15; sam., dim.: 19 h 15, 21 h 15.

JUST CAUSE
Angrignon (10): 19 h 05, 21 h 30; ven., sam., dim., mar.: 14 h 05, 16 h 05, 18 h 05, 20 h 05.

LAST SEDUCTION
Angrignon (8): 19 h 05, 21 h 25; ven., sam., dim., mar.: 15 h 45, Centre Eaton (2): 12 h 25, 14 h 40, 17 h 19, 20 h 21 h 45.

LEGENDES D'AUTOMNE
Cinéma Ste-Thérèse (4): 19 h 15, 21 h 30. Caplotti (St-Jean): 18 h 45, 21 h 15; sam., dim.: 12 h 45, 15 h 15, 18 h 45, 21 h 15.

LIEN DE FAMILLE
Palace 6 (6): 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 45.
LION KING
Angrignon (8): Ven., sam., dim., mar.: 14 h, Famous 8 (8): 14 h 35, 16 h 10, Laval (11): 13 h 45, 15 h 40, Palace 6 (2): 13 h 30, 15 h 20, 17 h 10.

MADNESS OF KING GEORGE
Faubourg (2): 19 h; sam., dim.: 13 h 30, 15 h 55, 19 h 30, 21 h 30.
MEURTRE AVEC PRÉMÉDITATION
Brossard (2): 19 h; sam., dim.: 13 h 30, 15 h 55, 19 h 30, 21 h 30.

MONSIEUR MATHIS
Cinéma Ste-Thérèse (4): 19 h 10; sam., dim.: 13 h 15, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 10.

MURDER IN THE FIRST
Angrignon (5): 19 h 15, 21 h 40. Famous 8 (5): 13 h 30, 16 h 10, 18 h 55, 21 h 30.

NELL (V.F.)
Cinéma Centre-Ville (3): 16 h 30, 19 h, 21 h 30; sam., dim.: 14 h 30, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.

NIGHTMARE ON ELM STREET
Cinéma Ste-Thérèse (4): 19 h 10; sam., dim.: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 10.

NOBODY'S FOOL
Norval (3): 19 h 10, 21 h 30; sam., dim.: 14 h, Palace 6 (5): 13 h 25, 19 h 50.

PARADE DES HOMMES
Carrefour du Nord (5): 19 h, 21 h 30; sam., dim.: 13 h, 16 h, 19 h, 21 h 30.

PRINCESSE DES CYGONES (LA)
Cinéma Châteauguay (3): Sam., dim., mar.: 13 h 15, 17 h.

PRINCESSE DES CYGONES (LA)
Cinéma Châteauguay (3): Sam., dim., mar.: 13 h 15, 17 h.

PULP FICTION
Angrignon (2): 21 h 05; ven., sam., dim., mar.: 16 h 10, Cinéma Châteauguay (3): 20 h, Faubourg (2): 15 h, 18 h 10, 21 h 10; sam.: 15 h, 20 h 45.

QUESTION PIEGE
Laval (6): 15 h 30, 18 h 05, 20 h 50. Dernier spectacle sam.: 23 h 30.

QUESTIONS
Cinéma Ste-Thérèse (4): 19 h 10; sam., dim.: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 10.

QUESTIONS
Cinéma Ste-Thérèse (4): 19 h 10; sam., dim.: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 10.

Voire soirée de télévision

CHOIX D'ÉMISSIONS par Louise Cousineau

19:00 On y parodiéra notamment les publicités du journal La Presse.

19:30 CHÂTEAU DE CARTES
Version de House of Cards, une excellente série anglaise de politique-fiction. Episode 2.

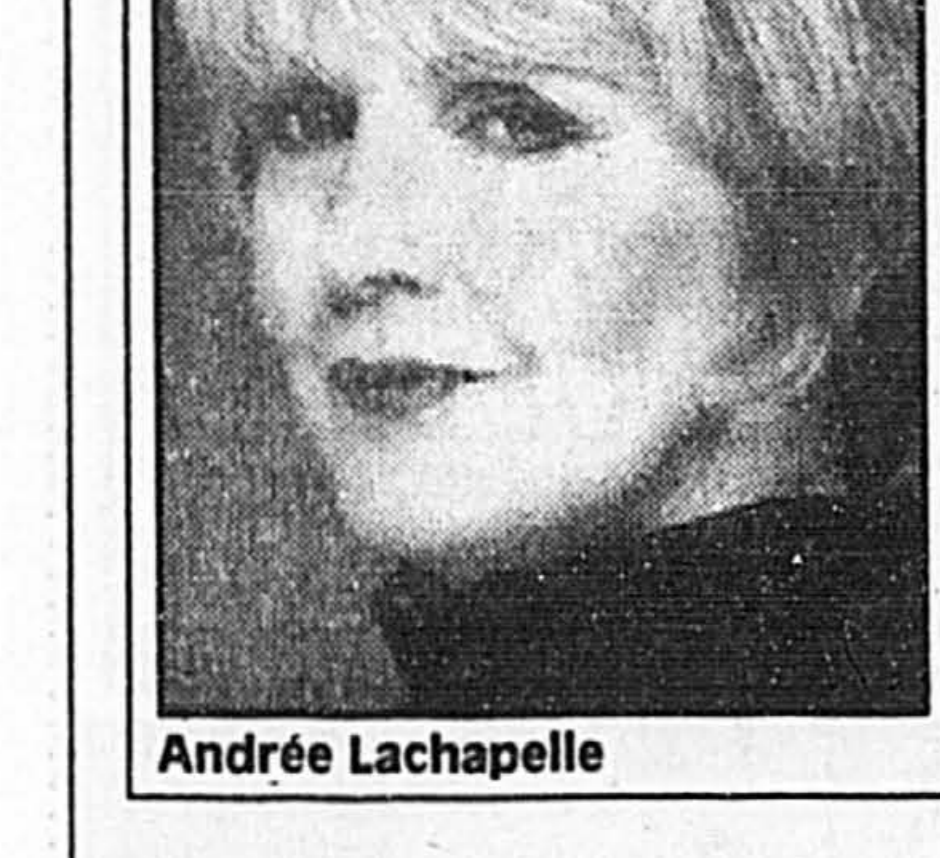
20:00 MYSTERY OF THE SENSES
Il est question du toucher, le sens le plus réprimé, et de la vue.

20:30 THE HUNT FOR RED OCTOBER
Un bon film d'espionnage avec Sean Connery.

21:00 TÊTES D'AFFICHE
Une heure sur Mae West, qui a bousculé les tabous sexuels avec ses dialogues supercrus pour l'époque.

21:30 SANS DÉTOUR
Simon Durivage interroge la merveilleuse Andrée Lachapelle.

23:00 LA FIÈVRE MONTE À EL PAO
Gérard Philippe dans un film de Luis Buñuel.



Andrée Lachapelle

Table of TV programming with columns for time slots (18h00, 18h30, 19h00, 19h30, 20h00, 20h30, 21h00, 21h30, 22h00, 22h30, 23h00, 23h30) and rows for various channels (CBC, CTV, ABC, CBS, NBC, PBS, ONT, CABLE) and program titles.

CABLE: A & E = ARTS AND ENTERTAINMENT - CANAL D = ARTS ET DIVERTISSEMENT - DISC = DISCOVERY - MP = MUSIQUE PLUS - NW = NEWSWORLD - RDI = RÉSEAU DE L'INFORMATION - RDS = RÉSEAU DES SPORTS - SE = SUPER ÉCRAN - TMN = THE MOVIE NETWORK - TSN = THE SPORT NETWORK - TV5 = TÉLÉVISION INTERNATIONALE - YTV = YOUTH TV

BOU!!! C'est l'effet surprise. L'effet BouClair. Les concurrents vont sursauter lorsqu'ils verront notre circulaire dans La Presse de samedi et toutes les aubaines incomparables que nous vous réservons. Mais pour les habitués, il n'y a vraiment rien d'étonnant... Plus de 50 magasins pour mieux vous servir

SPECTACLES

SUITE DE LA PAGE A 13

QUICK AND THE DEAD (THE)
Brossard (1): 19 h 15, 21 h 15, dim.: 13 h 30, 15 h 55, 19 h, 21 h 15. Châteauguay-Ercole (5): Sam, dim., mar.: 13 h, 15 h 30, 19 h, 21 h 30; ven., lun., merc., jeu.: 19 h, 21 h 30. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 45. Dorval (12): 19 h 20, 21 h 40; sam., dim.: 14 h 20. Égyptien (5): 13 h 45, 16 h 45, 19 h 15, 21 h 20. Galeries Laval (4): Sam., dim., mar., merc.: 14 h 10, 16 h 45, 19 h 10, 21 h 25; ven., lun., jeu.: 19 h 10, 21 h 25. Lacordaire (6): 19 h 15, 21 h 20; sam., dim.: 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 25. Place Alexis Nihon (2): 14 h, 16 h 20, 19 h 05, 21 h 25. Place Lasalle (2): Sam., dim., mar., merc.: 13 h 25, 15 h 45, 19 h 05, 21 h 20; ven., lun., jeu.: 19 h 05, 21 h 20. Plaza Côte-des-Neiges (3): Sam., dim., mar., merc.: 13 h 35, 16 h 15, 19 h, 21 h 25; ven., lun., jeu.: 19 h 21 h 25. Pointe-Claire (4): Sam., dim., mar., merc.: 14 h 16 h 20, 19 h, 21 h 20; ven., lun., jeu.: 19 h, 21 h 20. Versallies (4): 19 h 10, 21 h 30. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 55.

QUIZ SHOW
Angrignon (9): 19 h 10, 21 h 40; ven., sam., dim., mar.: 13 h 55, 16 h 30. Centre Eaton (6): 12 h 50, 15 h 50, 18 h 35, 21 h 15. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 50. Famous 8 (7): 14 h 45, 18 h 40, 21 h 15.

REINE MARGOT (LA)
Palme (1): 14 h 15, 18 h, 21 h 05.
RICHE RICH (LA)
Laval (6): 14 h 10, 16 h 20.
RICHE RICH (V.F.)
Carrefour Laval (1): Sam., dim., mar., merc.: 13 h 40, 16 h 15, 19 h, 21 h 30; ven., lun., jeu.: 19 h. Oméga (2): Sam., dim.: 13 h, 15 h, 17 h.
ROI LION (LE)
Angrignon (9): Ven., sam., dim., mar.: 14 h, 15 h 45. Carrefour du Nord (4): 19 h, 15 h, 17 h. Laval (12): 14 h 30, 16 h 30, 18 h 30, 21 h 30. Versallies (4): Ven., sam., dim., mar., merc.: 14 h 30, 16 h 30.

ROUGE
Cineplex Centre-Ville (5): 19 h, 21 h 20. Nouvel élysée (1): 15 h 45, 19 h, 21 h 05; sam., dim.: 13 h 30, 15 h 45, 19 h, 21 h 05.

SAFE PASSAGE
Palace 6 (6): 15 h 45, 21 h 40.
SCORPION NOIR
Berrri (1): 13 h, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40. Boîte à films (1): 19 h 30, 21 h 15; sam., dim.: 13 h, 15 h, 19 h 30, 21 h 15. Brossard (3): 19 h 10, 21 h 20, sam., dim.: 13 h 35, 15 h 50, 19 h 10, 21 h 20. Carrefour du Nord (4): 19 h, 21 h 30; sam., dim.: 13 h, 15 h, 19 h, 21 h 30. Carrefour du Sud (4): 19 h, 21 h 30; sam., dim.: 13 h, 15 h, 19 h, 21 h 30. Cinéma Châteauguay (1): Sam., dim., mar., merc.: 13 h 15, 15 h, 19 h, 21 h 30; ven., lun., jeu.: 19 h 20, 21 h 30. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 45. Cinéma Ste-Thérèse (3): 19 h 10, 21 h 10; sam., dim.: 13 h 10, 15 h 10, 19 h 10, 21 h 10. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 40. Crémazie (9) h 05, 21 h 20; sam., dim.: 14 h, 17 h, 19 h 05, 21 h 20. Dorval (1): 19 h 15, 21 h 25; sam., dim.: 14 h 10, 16 h 10, 19 h 10, 21 h 10; ven., lun., jeu.: 19 h 10, 21 h 10. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 40. Laval 2000 (1): 19 h 10, 21 h 15; sam., dim.: 14 h, 16 h 05, 19 h 10, 21 h 15. Longueuil (1): 19 h, 21 h 20; sam., dim.: 14 h, 16 h 15, 19 h, 21 h 20. Place Lasalle (1): Sam., dim., mar., merc.: 12 h 50, 15 h, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30; ven., lun., jeu.: 19 h 20, 21 h 30. Repentigny (1): 19 h, 21 h 30; sam., dim.: 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 40. St-Basile (1): 19 h, 21 h 30; sam., dim.: 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30. Terrebonne (6): 19 h 10, 21 h 10; sam., dim.: 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 10.

SÉPARATION (LA)
Laval (11): 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 30. Parisis (7) (4): 14 h 45, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30, 23 h 45, 16 h 15, 19 h, 21 h 35.
SHALLOW GRAVE
Plaza Côte-des-Neiges (2): Sam.: 19 h.
SIRENS
L'Amour: 12 h 27, 15 h 27, 18 h 27, 21 h 27.
SOLEIL TROMPEUR
Parisien (3): 16 h, 21 h.
SPELLBOUND
L'Amour: 11 h, 14 h, 17 h, 20 h.
STRAWBERRY AND CHOCOLATE
Égyptien (1): 13 h 45, 16 h 30, 19 h, 21 h 15.
TOM & VIV
Loews (2): 13 h 30, 16 h 25, 19 h, 21 h 30. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 55.
TOM ET VIV (V.F.)
Carrefour Laval (5): Sam., dim., mar., merc.: 13 h 50, 16 h 20, 19 h, 21 h 25; ven., lun., jeu.: 19 h, 21 h 25. Cinéma Desjardins (13): 13 h 45, 16 h 20, 19 h 10, 21 h 35.

MAÎTRE DRAVEUR - THE TRAIN GANG, GETTING THERE - ALOUETTE - PIG BIRD - CINÉMATIQUE - TROITTOIRS NETS - LES HIBOUX - ALLEGRO NON TROP - PO - YELLOW SUBMARINE, HEAVY TRAFIC, BAMBI
Cinéma québécoise: 20 h 35.
AU-DESSUS DE LA LOI
Parisis: 21 h 20.
BLUE SKY
Cinéma de Paris: 22 h.
BRITISH SOUNDS
Conservatoire d'art cinématographique: 20 h 30.
CAUCHEMAR INSOLITE (LE)
Paradis: 21 h 30.
DOCTORS WITH HEART
Cinéma ONF: 18 h 45, 20 h 45.
FORREST GUMP (V.F.)
Paradis: 18 h 45.
GLASS OF BEER (A)
Cinéma québécoise: 18 h 35.
HISTOIRE D'AMOUR
Paradis: 19 h 10.
HOOP DREAMS
Cinéma d'Paris: 15 h 30, 18 h 45.
MARY SHELLEY'S FRANKENSTEIN
Cinéma de Paris: 13 h.
MEURTRE DANS LE SANG (LE)
Paradis: 21 h 10.
NOSTRADAMUS (V.F.)
Paradis: 19 h.

Salles de répertoire

AIR FRANCE PRÉSENTE LE PÉLICAN CARGO JET, RAPUNZEL - NEW YORK TIMES - L'ŒUF - CHRISTMAS CARD - EMERGENCY NUMBERS, LA VASE DU

LES CINÉMAS FAMOUS PLAYERS
SPECIAL EN MATINÉE 4,99 \$
4,99 \$ La FIEVRE du MARDI
TOUTE LA JOURNÉE!
et aussi le MERCREDI à 4,99 \$ AUX DORVAL, LAVAL ET VERSAILLES

CONCOURS RBO hebdo

PENSEZ-Y!
Vous pourriez vous envoler pour Paris!
Courez la chance de gagner un voyage pour deux personnes à PARIS, incluant le transport aérien et l'hébergement à l'hôtel, gracieusement de Nouvelles Frontières! Et courez le risque de gagner la collection complète des vidéocassettes de RBO! Pour participer au concours, remplissez le coupon ci-bas et répondez correctement à la question de la semaine, puis faites-le parvenir à l'adresse indiquée. Chaque dimanche, un tirage aura lieu durant l'émission LE GRAND DÉCOMPTÉ BUD diffusée de 9 h à 12 h sur les ondes du Réseau Énergie, et le 2 avril prochain, le grand gagnant du voyage à Paris sera annoncé.

QUESTION DE LA SEMAINE: Quel est le thème de l'émission de Sucette Poitras?
RÉPONSE:
NOM:
ADRESSE:
ÂGE:
* Tout participant doit être âgé d'au moins 18 ans en date du 29 mars 1995
Envoyer à: CONCOURS RBO HEBDO PENSEZ-Y!
1717, boul. René-Lévesque Est suite 120
Montréal (Québec) H2L 4 T9

GUIDE HORAIRE CINÉPLEX ODEON
MARDIS et MERCREDIS 4,99 \$
Pour informations, appelez 849-2454 de 11h00 à 22h00
DU 17 AU 23 FÉVRIER 1995
BERRI 849-FILM
1280, rue St-Denis
1:00 - 3:10 - 5:20 - 7:30 - 9:40
COUPS DE FEU SUR BROADWAY (version française) (G) 1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00 - 9:00
INSTINCT DE VENGEANCE (v. française) * 1:00 - 4:00 - 7:00 - 9:20
LÉGENDES D'AUTOMNE (v. française) (G) * Sam, Dim, Mar, Mer: 2:00 - 4:30 - 7:00 - 9:30
AU COEUR DE LA DÉMENCE (v. française) (13 ans) 9:40
HIGHLANDER III (v. française) (13 ans) 1:00 - 3:10 - 5:20 - 7:30
BROSSARD 849-FILM
Mail Champlain - 6600, boul. Taschereau
QUICK AND THE DEAD (THE) (v. anglaise) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:30 - 3:55 - 7:00 - 9:15
VEN., Lun, et Jeu.: 7:05 - 9:20
MEURTRE AVEC PREÉMEDIATION (v. française) (13 ans) * Sam, Dim, Mer: 1:30 - 3:55 - 7:00 - 9:15
CHEVALIER DU DEMON (LE) (v. française) (13 ans) 9:40
SCORPION NOIR (v. française) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:35 - 3:50 - 7:10 - 9:20
SEM.: 7:10 - 9:20
CARREFOUR LAVAL 2330, boul. Le Carrefour 849-FILM
RICHE RICH (v. française) (G) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:40 - 4:15 - 7:00
VEN., Lun, et Jeu.: 9:15
FICTION PULPEUSE (v. française) (16 ans) 9:00
BILLY MADISON (v. anglaise) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:45 - 4:25 - 7:05 - 9:20
VEN., Lun, et Jeu.: 7:05 - 9:20
LÉGENDES D'AUTOMNE (v. française) (G) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:35 - 4:10 - 6:50 - 9:20
VEN., Lun, et Jeu.: 7:10
IN THE MOUTH OF MADNESS (v. anglaise) (13 ans) * Sam, Dim, Mar, Mer: 2:10 - 7:10 - 9:10
VEN., Lun, et Jeu.: 7:10
CHEVALIER DU DEMON (LE) (v. française) (13 ans) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:40 - 4:15 - 7:00
VEN., Lun, et Jeu.: 9:15
TOM ET VIV (v. française) (G) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:30 - 4:20 - 7:00 - 9:25
VEN., Lun, et Jeu.: 7:00 - 9:25
FARINELLI (v. française) (13 ans) * Sam, Dim, Mar, Mer: 2:00 - 4:30 - 7:00 - 9:30
VEN., Lun, et Jeu.: 7:00 - 9:30
BOUCHERVILLE 449-6404
Aurore 20, sorlie Boul. Mortagne
LÉGENDES D'AUTOMNE (v. française) (G) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:30 - 4:15 - 7:00 - 9:30
VEN., Lun, et Jeu.: 7:05 - 9:30
FARINELLI (v. française) (13 ans) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:40 - 4:15 - 7:00 - 9:20
VEN., Lun, et Jeu.: 7:00 - 9:20
INSTINCT DE VENGEANCE (v. française) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:40 - 4:20 - 7:10 - 9:20
VEN., Lun, et Jeu.: 7:10 - 9:20
LIVRE DE LA JUNGLE (LE) (v. française) (G) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:30 - 3:30 - 5:30
VEN., Lun, et Jeu.: aucune représentation
HIGHLANDER III (v. française) (13 ans) * 7:30 - 9:30
PAS BESOIN DES HOMMES (v. française) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:40 - 4:00 - 7:00
VEN., Lun, et Jeu.: 7:00
FICTION PULPEUSE (v. française) (16 ans) * 9:10
MEURTRE AVEC PREÉMEDIATION (v. française) (13 ans) * 7:30 - 9:45
CLOCHE ET L'IDIOT (LA) (v. française) (G) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:40 - 4:20 - 7:10 - 9:20
VEN., Lun, et Jeu.: aucune représentation
CENTRE-VILLE 849-FILM
2001, Université, Station Métro McGill
LIVRE DE LA JUNGLE (LE) (v. française) (G) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:00 - 4:00 / Sem.: 4:00
PRISCILLA QUEEN OF THE DESERT (v. anglaise) (13 ans) 9:20
PARENT SERPENT (v. v. s.t. français) (G) 7:05
FICTION PULPEUSE (v. française) (16 ans) 9:10
DUMB AND DUMBER (v. anglaise) (G) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:30 - 4:10 / Sem.: 4:10
BEFORE SUNRISE (v. anglaise) (G) / 7:00
SAM. ET DIM.: 2:00 - 4:30 - 7:00 - 9:30
SEM.: 4:30 - 7:00 - 9:30
CHEVALIER DU DEMON (LE) (v. française) (13 ans) * Sam, Dim, Mer: 1:40 - 4:20 - 7:15 - 9:20
SEM.: 7:05 - 9:20
CLOCHE ET L'IDIOT (LA) (v. française) (G) * Sam, Dim, Mer: 1:15 - 4:00 / Sem.: 4:00
ROUGE (v. s.t. anglais) (G) / 7:00 - 9:20
IMMORTAL BELOVED (v. anglaise) (G) * Sam, Dim, Mer: 1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00
SEM.: 4:00 - 7:00
HIGHLANDER III (v. anglaise) (13 ans) / 9:30
BILLY MADISON (v. anglaise) * Sam, Dim, Mer: 1:30 - 4:15 - 7:00 - 9:30
SEM.: 4:15 - 7:00 - 9:30
MEURTRE AVEC PREÉMEDIATION (v. française) (13 ans) * Sam, Dim, Mer: 1:00 - 4:00 - 7:00 - 9:30
SEM.: 4:00 - 7:00 - 9:30
PAS BESOIN DES HOMMES (v. française) * Sam, Dim, Mer: 1:15 - 4:30 - 7:00 - 9:30
SEM.: 4:30 - 7:00 - 9:30
COMPLEXE DESJARDINS 849-FILM
Basiliaire 1
JEUNE FILLE ET LA MORT (LA) (v. française) (13 ans) * 1:55 - 4:25 - 7:05 - 9:25
FARINELLI (v. française) (13 ans) * 1:45 - 4:20 - 7:10 - 9:35
Laissez-passer refusés
TOM ET VIV (v. française) (G) * 1:35 - 4:45 - 8:30
CREMAZIE 849-FILM
8610, rue St-Denis
SCORPION NOIR (v. française) * Sam, Dim, Mer: 2:00 - 5:00 - 7:05 - 9:20
SEM.: 7:05 - 9:20
MAÎTRE DRAVEUR - THE TRAIN GANG, GETTING THERE - ALOUETTE - PIG BIRD - CINÉMATIQUE - TROITTOIRS NETS - LES HIBOUX - ALLEGRO NON TROP - PO - YELLOW SUBMARINE, HEAVY TRAFIC, BAMBI
Cinéma québécoise: 20 h 35.
AU-DESSUS DE LA LOI
Parisis: 21 h 20.
BLUE SKY
Cinéma de Paris: 22 h.
BRITISH SOUNDS
Conservatoire d'art cinématographique: 20 h 30.
CAUCHEMAR INSOLITE (LE)
Paradis: 21 h 30.
DOCTORS WITH HEART
Cinéma ONF: 18 h 45, 20 h 45.
FORREST GUMP (V.F.)
Paradis: 18 h 45.
GLASS OF BEER (A)
Cinéma québécoise: 18 h 35.
HISTOIRE D'AMOUR
Paradis: 19 h 10.
HOOP DREAMS
Cinéma d'Paris: 15 h 30, 18 h 45.
MARY SHELLEY'S FRANKENSTEIN
Cinéma de Paris: 13 h.
MEURTRE DANS LE SANG (LE)
Paradis: 21 h 10.
NOSTRADAMUS (V.F.)
Paradis: 19 h.
NOUVEL ELYSEE 288-1857
35, rue Milton (angle Clark, une rue au nord de Sherbrooke)
PAS BESOIN DES HOMMES (v. française) * Sam, Dim, Mer: 2:00 - 4:30 - 7:10 - 9:35
SEM.: 4:30 - 7:10 - 9:35
ROUGE (v. française) (G) * Sam, Dim, Mer: 1:30 - 4:05 - 7:00 - 9:05
SEM.: 3:45 - 7:00 - 9:05
PLACE ALEXIS NIHON Métro Altwater
BILLY MADISON (v. anglaise) * 1:45 - 4:00 - 7:00 - 9:15
Exc. le 23 Fév.: 1:45 - 4:00 - 9:15
QUICK AND THE DEAD (THE) (v. anglaise) * 2:00 - 4:20 - 7:05 - 9:25
IN THE MOUTH OF MADNESS (v. anglaise) (13 ans) * 1:30 - 3:35 - 5:35 - 7:35 - 9:35
PLACE LASALLE 12
Archaic Cinéma / 849-FILM
BILLY MADISON (v. anglaise) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:00 - 3:10 - 5:20 - 7:30 - 9:40
VEN., Lun, et Jeu.: 7:30 - 9:40
INSTINCT DE VENGEANCE (v. française) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:15 - 3:35 - 6:45 - 9:05
VEN., Lun, et Jeu.: 7:05 - 9:20
SCORPION NOIR (v. française) * Sam, Dim, Mar, Mer: 12:50 - 3:00 - 5:10 - 7:20 - 9:30
VEN., Lun, et Jeu.: 7:20 - 9:30
IN THE MOUTH OF MADNESS (v. anglaise) (13 ans) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:10 - 3:15 - 5:15 - 7:15 - 9:15
VEN., Lun, et Jeu.: 7:15 - 9:15
QUICK AND THE DEAD (THE) (v. anglaise) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:25 - 3:45 - 7:05 - 9:20
VEN., Lun, et Jeu.: 7:05 - 9:20
LÉGENDES D'AUTOMNE (v. française) (G) * Sam, Dim, Mar, Mer: 12:45 - 3:25 - 6:50 - 9:25
VEN., Lun, et Jeu.: 6:50 - 9:25
HIGHLANDER III (v. anglaise) (13 ans) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:10 - 3:20 - 5:30 - 7:40
VEN., Lun, et Jeu.: 9:40
PAS BESOIN DES HOMMES (v. française) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:00 - 7:20
VEN., Lun, et Jeu.: 7:20
PRET-A-PORTER (READY TO WEAR) (v. anglaise) * 1:30 - 4:05 - 6:45 - 9:30
GALERIES LAVAL 8 849-FILM
1545, boul. Corbeil
PAS BESOIN DES HOMMES (v. française) * Sam, Dim, Mar, Mer: 2:00 - 4:30 - 7:05 - 9:30
VEN., Lun, et Jeu.: 7:05 - 9:30
AU COEUR DE LA DÉMENCE (v. française) (13 ans) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:30 - 3:00 - 3:00 - 5:30 - 7:00 - 9:15
VEN., Lun, et Jeu.: 7:05 - 9:15
HIGHLANDER III (v. française) (13 ans) * Sam, Dim, Mer: 1:05 - 3:10 - 5:15 - 7:20 - 9:25
VEN., Lun, et Jeu.: 7:20 - 9:25
QUICK AND THE DEAD (THE) (v. anglaise) * Sam, Dim, Mar, Mer: 2:10 - 4:45 - 7:10 - 9:25
VEN., Lun, et Jeu.: 7:10 - 9:25
CLOCHE ET L'IDIOT (LA) (v. française) (G) * Sam, Dim, Mar, Mer: 2:10 - 4:45
HIGHLANDER III (v. anglaise) (13 ans) * 7:15 - 9:20
NELL (v. française) (G) * 7:15 - 9:20
LIVRE DE LA JUNGLE (LE) (v. française) (G) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:45 - 2:55 - 5:00
MEURTRE AVEC PREÉMEDIATION (v. française) (13 ans) * Sam, Dim, Mer: 1:30 - 4:15 - 7:00 - 9:35
VEN., Lun, et Jeu.: 7:00 - 9:35
LÉGENDES D'AUTOMNE (v. française) (G) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:30 - 4:15 - 7:00 - 9:35
VEN., Lun, et Jeu.: 7:00 - 9:35
LACORDAIRE 7 327-3000
Côté Lacordaire et Des Grandes Prairies
JUST CAUSE (SAC) (DOLBY) Tous les soirs 7:00-9:25 dim-mar 2:00-4:45
ELISA (11) (DOLBY) Tous les soirs 7:15-9:15
BRADY BUNCH (G) (DOLBY) Tous les soirs 7:15-9:15
HEAVYWEIGHTS (G) (DOLBY) Tous les soirs 7:30-9:30 dim 1:30-3:30
BILLY MADISON (G) (DOLBY) Tous les soirs 7:15-9:15 dim 1:15-3:15
BOYS ON THE SIDE (13) (DOLBY) Tous les soirs 7:05-9:35 dim 2:05-4:35
INSTINCT DE VENGEANCE (13) (DOLBY) Tous les soirs 7:00-9:30 dim 2:00-4:30
LÉGENDES D'AUTOMNE (v. française) (G) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:45 - 4:25 - 7:05 - 9:20
VEN., Lun, et Jeu.: 7:05 - 9:20
LIVRE DE LA JUNGLE (LE) (v. française) (G) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:30 - 3:30 - 5:30
VEN., Lun, et Jeu.: aucune représentation
PRISCILLA QUEEN OF THE DESERT (v. anglaise) (13 ans) 9:20
PARENT SERPENT (v. v. s.t. français) (G) 7:05
FICTION PULPEUSE (v. française) (16 ans) 9:10
DUMB AND DUMBER (v. anglaise) (G) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:30 - 4:10 / Sem.: 4:10
BEFORE SUNRISE (v. anglaise) (G) / 7:00
SAM. ET DIM.: 2:00 - 4:30 - 7:00 - 9:30
SEM.: 4:30 - 7:00 - 9:30
CHEVALIER DU DEMON (LE) (v. française) (13 ans) * Sam, Dim, Mer: 1:40 - 4:20 - 7:15 - 9:20
SEM.: 7:05 - 9:20
CLOCHE ET L'IDIOT (LA) (v. française) (G) * Sam, Dim, Mer: 1:15 - 4:00 / Sem.: 4:00
ROUGE (v. s.t. anglais) (G) / 7:00 - 9:20
IMMORTAL BELOVED (v. anglaise) (G) * Sam, Dim, Mer: 1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00
SEM.: 4:00 - 7:00
HIGHLANDER III (v. anglaise) (13 ans) / 9:30
BILLY MADISON (v. anglaise) * Sam, Dim, Mer: 1:30 - 4:15 - 7:00 - 9:30
SEM.: 4:15 - 7:00 - 9:30
MEURTRE AVEC PREÉMEDIATION (v. française) (13 ans) * Sam, Dim, Mer: 1:00 - 4:00 - 7:00 - 9:30
SEM.: 4:00 - 7:00 - 9:30
PAS BESOIN DES HOMMES (v. française) * Sam, Dim, Mer: 1:15 - 4:30 - 7:00 - 9:30
SEM.: 4:30 - 7:00 - 9:30
COMPLEXE DESJARDINS 849-FILM
Basiliaire 1
JEUNE FILLE ET LA MORT (LA) (v. française) (13 ans) * 1:55 - 4:25 - 7:05 - 9:25
FARINELLI (v. française) (13 ans) * 1:45 - 4:20 - 7:10 - 9:35
Laissez-passer refusés
TOM ET VIV (v. française) (G) * 1:35 - 4:45 - 8:30
CREMAZIE 849-FILM
8610, rue St-Denis
SCORPION NOIR (v. française) * Sam, Dim, Mer: 2:00 - 5:00 - 7:05 - 9:20
SEM.: 7:05 - 9:20
MAÎTRE DRAVEUR - THE TRAIN GANG, GETTING THERE - ALOUETTE - PIG BIRD - CINÉMATIQUE - TROITTOIRS NETS - LES HIBOUX - ALLEGRO NON TROP - PO - YELLOW SUBMARINE, HEAVY TRAFIC, BAMBI
Cinéma québécoise: 20 h 35.
AU-DESSUS DE LA LOI
Parisis: 21 h 20.
BLUE SKY
Cinéma de Paris: 22 h.
BRITISH SOUNDS
Conservatoire d'art cinématographique: 20 h 30.
CAUCHEMAR INSOLITE (LE)
Paradis: 21 h 30.
DOCTORS WITH HEART
Cinéma ONF: 18 h 45, 20 h 45.
FORREST GUMP (V.F.)
Paradis: 18 h 45.
GLASS OF BEER (A)
Cinéma québécoise: 18 h 35.
HISTOIRE D'AMOUR
Paradis: 19 h 10.
HOOP DREAMS
Cinéma d'Paris: 15 h 30, 18 h 45.
MARY SHELLEY'S FRANKENSTEIN
Cinéma de Paris: 13 h.
MEURTRE DANS LE SANG (LE)
Paradis: 21 h 10.
NOSTRADAMUS (V.F.)
Paradis: 19 h.
NOUVEL ELYSEE 288-1857
35, rue Milton (angle Clark, une rue au nord de Sherbrooke)
PAS BESOIN DES HOMMES (v. française) * Sam, Dim, Mer: 2:00 - 4:30 - 7:10 - 9:35
SEM.: 4:30 - 7:10 - 9:35
ROUGE (v. française) (G) * Sam, Dim, Mer: 1:30 - 4:05 - 7:00 - 9:05
SEM.: 3:45 - 7:00 - 9:05
PLACE ALEXIS NIHON Métro Altwater
BILLY MADISON (v. anglaise) * 1:45 - 4:00 - 7:00 - 9:15
Exc. le 23 Fév.: 1:45 - 4:00 - 9:15
QUICK AND THE DEAD (THE) (v. anglaise) * 2:00 - 4:20 - 7:05 - 9:25
IN THE MOUTH OF MADNESS (v. anglaise) (13 ans) * 1:30 - 3:35 - 5:35 - 7:35 - 9:35
PLACE LASALLE 12
Archaic Cinéma / 849-FILM
BILLY MADISON (v. anglaise) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:00 - 3:10 - 5:20 - 7:30 - 9:40
VEN., Lun, et Jeu.: 7:30 - 9:40
INSTINCT DE VENGEANCE (v. française) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:15 - 3:35 - 6:45 - 9:05
VEN., Lun, et Jeu.: 7:05 - 9:20
SCORPION NOIR (v. française) * Sam, Dim, Mar, Mer: 12:50 - 3:00 - 5:10 - 7:20 - 9:30
VEN., Lun, et Jeu.: 7:20 - 9:30
IN THE MOUTH OF MADNESS (v. anglaise) (13 ans) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:10 - 3:15 - 5:15 - 7:15 - 9:15
VEN., Lun, et Jeu.: 7:15 - 9:15
QUICK AND THE DEAD (THE) (v. anglaise) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:25 - 3:45 - 7:05 - 9:20
VEN., Lun, et Jeu.: 7:05 - 9:20
LÉGENDES D'AUTOMNE (v. française) (G) * Sam, Dim, Mar, Mer: 12:45 - 3:25 - 6:50 - 9:25
VEN., Lun, et Jeu.: 6:50 - 9:25
HIGHLANDER III (v. anglaise) (13 ans) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:10 - 3:20 - 5:30 - 7:40
VEN., Lun, et Jeu.: 9:40
PAS BESOIN DES HOMMES (v. française) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:00 - 7:20
VEN., Lun, et Jeu.: 7:20
PRET-A-PORTER (READY TO WEAR) (v. anglaise) * 1:30 - 4:05 - 6:45 - 9:30
GALERIES LAVAL 8 849-FILM
1545, boul. Corbeil
PAS BESOIN DES HOMMES (v. française) * Sam, Dim, Mar, Mer: 2:00 - 4:30 - 7:05 - 9:30
VEN., Lun, et Jeu.: 7:05 - 9:30
AU COEUR DE LA DÉMENCE (v. française) (13 ans) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:30 - 3:00 - 3:00 - 5:30 - 7:00 - 9:15
VEN., Lun, et Jeu.: 7:05 - 9:15
HIGHLANDER III (v. française) (13 ans) * Sam, Dim, Mer: 1:05 - 3:10 - 5:15 - 7:20 - 9:25
VEN., Lun, et Jeu.: 7:20 - 9:25
QUICK AND THE DEAD (THE) (v. anglaise) * Sam, Dim, Mar, Mer: 2:10 - 4:45 - 7:10 - 9:25
VEN., Lun, et Jeu.: 7:10 - 9:25
CLOCHE ET L'IDIOT (LA) (v. française) (G) * Sam, Dim, Mar, Mer: 2:10 - 4:45
HIGHLANDER III (v. anglaise) (13 ans) * 7:15 - 9:20
NELL (v. française) (G) * 7:15 - 9:20
LIVRE DE LA JUNGLE (LE) (v. française) (G) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:45 - 2:55 - 5:00
MEURTRE AVEC PREÉMEDIATION (v. française) (13 ans) * Sam, Dim, Mer: 1:30 - 4:15 - 7:00 - 9:35
VEN., Lun, et Jeu.: 7:00 - 9:35
LÉGENDES D'AUTOMNE (v. française) (G) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:30 - 4:15 - 7:00 - 9:35
VEN., Lun, et Jeu.: 7:00 - 9:35
LACORDAIRE 7 327-3000
Côté Lacordaire et Des Grandes Prairies
JUST CAUSE (SAC) (DOLBY) Tous les soirs 7:00-9:25 dim-mar 2:00-4:45
ELISA (11) (DOLBY) Tous les soirs 7:15-9:15
BRADY BUNCH (G) (DOLBY) Tous les soirs 7:15-9:15
HEAVYWEIGHTS (G) (DOLBY) Tous les soirs 7:30-9:30 dim 1:30-3:30
BILLY MADISON (G) (DOLBY) Tous les soirs 7:15-9:15 dim 1:15-3:15
BOYS ON THE SIDE (13) (DOLBY) Tous les soirs 7:05-9:35 dim 2:05-4:35
INSTINCT DE VENGEANCE (13) (DOLBY) Tous les soirs 7:00-9:30 dim 2:00-4:30
LÉGENDES D'AUTOMNE (v. française) (G) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:45 - 4:25 - 7:05 - 9:20
VEN., Lun, et Jeu.: 7:05 - 9:20
LIVRE DE LA JUNGLE (LE) (v. française) (G) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:30 - 3:30 - 5:30
VEN., Lun, et Jeu.: aucune représentation
PRISCILLA QUEEN OF THE DESERT (v. anglaise) (13 ans) 9:20
PARENT SERPENT (v. v. s.t. français) (G) 7:05
FICTION PULPEUSE (v. française) (16 ans) 9:10
DUMB AND DUMBER (v. anglaise) (G) * Sam, Dim, Mar, Mer: 1:30 - 4:10 / Sem.: 4:10
BEFORE SUNRISE (v. anglaise) (G) / 7:00
SAM. ET DIM.: 2:00 - 4:30 - 7:00 - 9:30
SEM.: 4:30 - 7:00 - 9:30
CHEVALIER DU DEMON (LE) (v. française) (13 ans) * Sam, Dim, Mer: 1:40 - 4:20 - 7:15 - 9:20
SEM.: 7:05 - 9:20
CLOCHE ET L'IDIOT (LA) (v. française) (G) * Sam, Dim, Mer: 1:15 - 4:00 / Sem.: 4:00
ROUGE (v. s.t. anglais) (G) / 7:00 - 9:20
IMMORTAL BELOVED (v. anglaise) (G) * Sam, Dim, Mer: 1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00
SEM.: 4:00 - 7:00
HIGHLANDER III (v. anglaise) (13 ans) / 9:30
BILLY MADISON (v. anglaise) * Sam, Dim, Mer: 1:30 - 4:15 - 7:00 - 9:30
SEM.: 4:15 - 7:00 - 9:30
MEURTRE AVEC PREÉMEDIATION (v. française) (13 ans) * Sam, Dim, Mer: 1:00 - 4:00 - 7:00 - 9:30
SEM.: 4:00 - 7:00 - 9:30
PAS BESOIN DES HOMMES (v. française) * Sam, Dim, Mer: 1:15 - 4:30 - 7:00 - 9:30
SEM.: 4:30 - 7:00 - 9:30
COMPLEXE DESJARDINS 849-FILM
Basiliaire 1
JEUNE FILLE ET LA MORT (LA) (v. française) (13 ans) * 1:55 - 4:25 - 7:05 - 9:25